

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

«Les Actes de la commémoration du génocide des Tutsi et des crimes contre l'humanité commis au Rwanda en 1994» sont des recueils des travaux de réflexions des ateliers de chaque année avec des textes des spécialistes invités.

Ils reprennent aussi des activités des commémorations du 7 avril de chaque année: les différents témoignages des survivants, les discours de circonstance, les messages de solidarité, les manifestations artistiques...

SOIREE DE LA MEMOIRE ET VEILLEE 1998

Bruxelles, le 7 avril 1998

Après une marche aux flambeaux, de la Place royale au Palais de Justice de Bruxelles, qui a réuni environ 450 personnes, les commémorants se sont retrouvés, comme le 7 avril 1997, au Centre Culturel d'Auderghem (Bruxelles) pour participer à une émouvante "Soirée de la Mémoire" et à une veillée avec les rescapés et les proches des victimes décédées résidant en Belgique.

**A. ALLOCUTION D'OUVERTURE DE LA "SOIREE DE LA MEMOIRE" 1998.
PAR EUGENE TWAGIRA MUTABAZI, PRESIDENT D'IBUKA - MEMOIRE et
JUSTICE.**

Excellences,
Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,
Chers amis et sympathisants,

Nous voici réunis une fois encore pour cette soirée consacrée à la mémoire, soirée qui constitue, le 7 avril de chaque année, un des moments forts de la commémoration du génocide des Batutsi et des crimes contre l'humanité perpétrés au Rwanda en 1994. Au nom d'IBUKA - MEMOIRE et JUSTICE et des autres associations organisatrices, je tiens à vous remercier vivement d'avoir répondu à notre appel, afin d'évoquer et d'honorer, en communion avec le peuple rwandais et les communautés rwandaises à travers le monde, la mémoire de toutes les victimes de ces crimes odieux.

En leur mémoire, je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence ... Je vous remercie.

Au cours de notre rassemblement de tout à l'heure et tout au long de la soirée, nous voulons tourner nos pensées vers routes les victimes innocentes, massacrées pour être nées Tutsi ou pour avoir été considérées comme "complices" des tutsi, ou encore pour avoir refusé, en raison de leur engagement politique ou philosophique, de participer au projet génocidaire. Pour certains parmi nous, ces victimes étaient des frères, des soeurs, des parents ou des amis, et pour nous tous, elles étaient tout simplement des êtres humains comme nous, à travers lesquels notre humanité a été assassinée.

Si nous tenons à évoquer leurs souffrances et leur calvaire, c'est pour raviver leur souvenir dans nos coeurs, mais aussi pour proclamer à la face du monde leur droit à sortir de l'oubli. Nous devons rappeler, ici et partout où nous le pourrons, l'ignominie de ces crimes, et exiger, aussi longtemps que nécessaire, le châtement des coupables et une

**INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998**

juste réparation pour les victimes.

Voilà, Excellences, Mesdames et Messieurs, le sens des témoignages que nous vous invitons à partager au cours de la première partie de cette soirée.

Je tiens ici, en votre nom à tous, à saluer le courage et l'abnégation de toutes les personnes qui ont accepté de participer, quoi qu'il leur en coûte, à ce devoir de mémoire, en témoignant de l'horreur qu'ils ont vécue personnellement ou à travers leurs proches.

Mais par-delà le souvenir, nous voulons aussi, ce soir, regarder le présent et évoquer, quatre ans après ces crimes, les souffrances et la misère inacceptables des victimes survivantes: orphelins, veuves et veufs traumatisés dans leur chair et dans leur esprit et qui ont du mal à retrouver des conditions de vie décentes ou tout simplement à survivre.

Lors de la Journée de réflexion consacrée à ce thème, le 15 mars dernier, nous avons, en effet, pu mesurer à quel point les rescapés du génocide et des crimes contre l'humanité de 1994 manquent encore du strict minimum et de l'accompagnement thérapeutique .et humain dont ils ont un besoin urgent.

Plus encore, les rescapés, derniers témoins gênants du génocide, ont besoin de protection car ils continuent à être des cibles trop faciles de certains de leur bourreaux, revenus en 1996 dans le flot des réfugiés. Ces bourreaux se livrent à un terrorisme aveugle pour, disent-ils, achever leur "travail" interrompu en juillet 1994.

Nous tenons à saluer ici la création récente, par le Gouvernement Rwandais, du "Fonds National d'assistance aux rescapés du Génocide et des Massacres au Rwanda" (F.A.R.G.). Nous prions instamment la communauté internationale, qui, en avril 1994, a failli à son devoir d'assistance au peuple rwandais en danger, d'apporter une contribution concrète aux activités de ce Fonds.

En particulier, les Etats membres des Nations Unies devraient enfin assumer leurs responsabilités en exigeant la mise en place, non seulement de la Commission des Réclamations prévue dans le cadre de l'Accord de siège de la MINUAR, mais aussi la constitution d'un Fonds spécial d'indemnisation des victimes, qui pallierait l'insolvabilité, réelle ou simulée, des condamnés pour génocide et crimes contre l'humanité.

La situation dramatique des rescapés sera abordée ce soir par des acteurs de terrain qui tentent de leur venir en aide. Avec eux nous voulons rappeler qu'il est du devoir de tous d'essayer, chacun là où il se trouve, de susciter et de poser des gestes concrets de solidarité pour la réhabilitation des victimes survivantes.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Cette période du souvenir et de la mémoire devrait être aussi l'occasion de jeter un regard critique sur les quatre ans écoulés et de mesurer à quel point les défis majeurs auxquels doit faire face le peuple rwandais après le génocide et les crimes contre l'humanité de 1994 restent entiers.

Nous voulons parler, notamment, de la justice que les victimes réclament inlassablement. En effet, malgré des efforts louables pour se rapprocher des normes internationales, la justice rwandaise n'avance pas assez vite et risque, devant l'énormité

**INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998**

de la tâche à accomplir, de succomber au découragement ou, pire, à la tentation de l'amnistie, surtout si la communauté internationale continue à lui mesurer chichement son aide.

De son côté, bien qu'il ait enregistré quelques progrès, le Tribunal Pénal International pour le Rwanda, ne semble pas avoir les moyens de maintenir la pression, ni obtenir la collaboration des Etats pour arrêter effectivement les suspects inculpés. Par ailleurs, malgré ses 35 actes d'accusation confirmés à ce jour, aucun jugement n'a encore été prononcé par ce Tribunal (*).

Quant aux juridictions des différents pays africains et occidentaux, force est de constater l'absence manifeste de volonté politique de faire aboutir les procédures suscitées par les victimes contre des auteurs ou complices présumés du génocide et des massacres, qui sont de plus en plus nombreux à chercher refuge en Europe, notamment en Belgique.

Ces personnes se livrent à une propagande négationniste ou révisionniste. De plus, elles sont soupçonnées de mener, sous couvert d'associations à caractère humanitaire, des activités de soutien aux génocidaires toujours actifs dans la région des Grands lacs. La Belgique va-t-elle laisser son territoire devenir la base arrière de tels agissements criminels ?

Par ailleurs, il est regrettable que les autorités de ce pays tardent à prendre les mesures nécessaires pour débloquer les dossiers judiciaires dont l'instruction est terminée depuis bientôt 2 ans.

Face à ce sombre tableau, une lueur d'espoir tout de même: nous saluons les efforts d'associations et de citoyens français qui viennent d'obtenir la mise en place d'une mission parlementaire d'information sur "la tragédie rwandaise". Nous espérons que celle-ci se transformera rapidement en une vraie commission d'enquête pour faire pleinement la lumière sur les responsabilités du gouvernement et de l'armée française dans le génocide et les crimes contre l'humanité commis au Rwanda (**).

Enfin, sur le plan socio-économique, la situation du Rwanda reste préoccupante, notamment suite à des perturbations climatiques et surtout à l'insécurité au nord ouest du pays qui handicapent la production.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Le peuple rwandais a plus que jamais besoin de votre solidarité, car sa lutte pour la justice, pour la reconstruction du pays et de son tissu social sera longue. Aussi nous vous exhortons à rester mobilisés pour soutenir les citoyens et l'Etat rwandais.

Je tiens à saluer les représentants des organisations amies, notamment juives et arménienne, qui, comme chaque année, sont à nos côtés pour nous manifester la sympathie des communautés qui, comme la communauté tutsi du Rwanda, ont vécu l'horreur du génocide. Nous leur sommes très reconnaissants pour leur présence réconfortante.

De leur côté, toujours fidèles, les artistes rwandais vivant en Belgique ont tenu à participer à cette soirée de la mémoire. Ils savent combien nous en sommes touchés.

**INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998**

Je ne terminerai pas cette allocution sans remercier les institutions et organisations qui ont contribué à la réalisation des journées RWANDA - IBUKA - SOUVIENS-TOI 1998. Je citerai particulièrement le Secrétariat Général des ACP, l'Ambassade du Rwanda en Belgique, le Ministère de la Culture de la Communauté Française de Belgique, le Centre Culturel d'Auderghem qui nous accueille ce soir pour la deuxième fois, ainsi que le Centre National de Coopération au Développement (CNCD) et OXFAM-Solidarité.

Je remercie enfin pour leur précieuse collaboration, les partenaires habituels d'IBUKA à savoir le Comité pour le Respect des Droits de l'Homme et la Démocratie au Rwanda (CRDDR) et Memorial Day, sans lesquels cette commémoration n'aurait pas atteint ses objectifs.

Merci à vous tous, enfin, d'avoir répondu à notre appel, malgré des conditions climatiques fort défavorables. Par votre présence, vous nous avez montré une fois de plus que cette commémoration vous tient à cœur. Je vous souhaite une bonne soirée.

(*) Ndr : trois jugements ont été prononcés en première instance, depuis lors. Ils concernent l'ex Premier Ministre du Gouvernement intérimaire Jean Kambanda, condamné à perpétuité, l'ancien bourgmestre de Tabo (Gitarama) Jean-Paul Akayesu, également condamné à perpétuité, et l'ex éhief milicien de Gisenyi Omar Serushago, condamné à 15 ans d'emprisonnement.

(**) Ndr : des forces politiques puissantes ont empêché la transformation de cette mission d'information en commission d'enquête. Le rapport de l'"Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)" de la "Mission d'information de la Commission de la défense nationale et des forces armées et de la Commission des affaires étrangères" de l'Assemblée nationale française a été déposé en décembre 1998. Il compte 393 pages, accompagnées de 1.461 pages de documents annexes.

B. TEMOIGNAGES

B.1. TEMOIGNAGE DE MARIE-ROSE MUKANGANGO, RESCAPEE DU GENOCIDE DE 1994

Marie Rose Mukangango est née le 2 septembre 1968, en commune de Ngoma (préfecture de Butare), dans le sud du pays. Avant le génocide, elle était institutrice à l'école primaire de Matyazo, située dans la périphérie sud de la ville de Butare. Après le génocide, elle a travaillé comme secrétaire au Ministère du commerce et de l'industrie, et ce, jusqu'à sa venue en Belgique en avril 1996. Marie-Rose Mukangango est mariée et mère d'un petit garçon de 8 mois en avril 1998. Le témoignage qui suit a été lu par André Deblond, son mari, compte tenu de la pénibilité particulière d'une telle commémoration publique pour elle, comme pour de nombreux autres survivants du génocide et des crimes contre l'humanité commis au Rwanda.

C'est le jeudi 7 avril 1994, à 6 heures du matin, que mon petit frère Eric a frappé à la porte de ma chambre en criant :

- "Rose! Rose, réveille toi! Tu dors alors que le président Habyarimana vient de mourir cette nuit !"

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

Je me réveille sans trop croire à cette nouvelle. Immédiatement après avoir allumé la radio, j'entends de la musique classique. Quelques minutes plus tard, un communiqué est lu demandant à la population de rester à la maison et de ne pas sortir. C'est à ce moment que j'ai commencé à avoir peur.

Durant la journée du 7 avril, ma mère a raconté comment elle et mon père ont perdu leurs parents et leurs proches à Gikongoro durant les massacres perpétrés sous le président Grégoire Kayibanda (Ndr: 1962-1973).

Le 8 avril, la situation n'a pas évolué à Matyazo. Toutefois, comme les maisons de ma colline se touchent nous habitons en zone urbaine - nous avons commencé à nous regrouper entre voisins. Nous nous posions beaucoup de questions.

Vers le 19 avril, j'ai commencé véritablement à paniquer. J'habitais le long de la grand-route Butare-Kibeho. J'ai vu passer beaucoup de réfugiés tutsi blessés, encadrés par des militaires des Forces Armées Rwandaises (FAR) qui leur interdisaient de nous parler. Plus tard, j'ai vu des gens des communes voisines de Ngoma, essentiellement des paysans, accoutrés comme des fous, couverts de feuilles de bananiers, masqués et munis de tambours. Ces gens semblaient vouloir attaquer la commune urbaine de Ngoma.

La population de Ngoma, Hutu et Tutsi confondus, a commencé à se regrouper pour se défendre. Le conseiller de notre secteur nous a aidé à construire une barricade en nous disant que ces gens menaçants venaient de Cyangugu (Ndr : sud-ouest du pays) uniquement pour nous terroriser.

Le bourgmestre [de la commune de Ngoma,] Kanyabashi nous a incités à rester sur place et à nous défendre. Il s'est avéré par la suite que nos autorités voulaient éviter que nous ne prenions nous aussi la fuite. En réalité, leur objectif était de nous maintenir sur place afin de faciliter notre extermination par des tueries en série, comme nous le verrons plus loin dans ce témoignage. Sur le moment même, cependant, j'ai été d'autant plus rassurée par les paroles apaisantes de ces autorités que la population de Ngoma était encore unie ; je me trouvais au milieu de Tutsi et de Hutu.

Malgré les efforts du préfet de Butare, Jean-Baptiste Habyarimana, pour éviter un bain de sang dans sa circonscription, en dépit de ses démarches de sensibilisation à la paix et de son appel au calme, dès le 21 avril, des miliciens interahamwe, des membres des FAR et des membres des escadrons de la mort ont été introduits à Butare à partir d'une autre région du pays. Ils étaient armés de fusils et ont commencé, dès le matin, à enlever les intellectuels. Cela a débuté par Théophile Sebalinda, un vétérinaire tutsi, et par Camille et Julienne, un couple tutsi installé depuis peu de temps à Butare. Cette troupe s'est aussi emparée de beaucoup de garçons et d'hommes tutsi : au total une bonne centaine.

Les Hutu ont été rassemblés à part, et on leur a dit que, conformément au discours du fameux président intérimaire [Théodore] Sindikubwabo, il fallait "travailler". On leur a expliqué en détail ce que signifiait le terme "travailler" selon ce fameux discours. Il s'agissait bien sûr de liquider tous les Tutsi. Ensuite, les miliciens interahamwe ont distribué des machettes et d'autres armes blanches à ces hommes hutu qu'ils avaient rassemblés. Enfin, ils ont regroupé les Tutsi au dispensaire de Matyazo, où ils furent massacrés.

Dans ce groupe de Hutu de ma commune encadré par des miliciens venus d'une autre région, il y avait des voisins que nous connaissions et qui sont revenus nous dire, en cachette, qu'ils étaient en possession d'une liste de Tutsi du secteur Matyazo à éliminer.

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

Vers 16h, j'ai pris les deux petits enfants de ma sœur et je les ai cachés dans une famille hutu: J'ai dit à la femme, une veuve :

- "Je te supplie de prendre Doudou et Clémentine ! Tu recevras de la nourriture et de l'aide."

Elle a accepté et je suis retournée voir ma mère qui était terrorisée. Elle tremblait et disait

- "Je ne veux pas assister à la mort de mes enfants et de mes petits enfants."

Vers 18h, un garçon qui travaillait comme domestique chez mes parents et qui faisait partie du groupe de Hutu armés, encadrés et endoctrinés par les interahamwe est venu m'annoncer qu'après la maison de Déo, un voisin tutsi, c'est chez nous que le "travail" allait être entrepris. C'était donc notre tour!

A ce moment, ma mère entrouvre les rideaux du salon, et regardant à l'extérieur, elle s'écrie:

- "Mes enfants sauvez-vous!"

Mon frère Eric et moi sortons par la porte arrière et sautons l'enclos. Notre voisine nous dit de nous rendre à l'église ou à l'école de Matyazo où j'étais institutrice et où s'étaient déjà réfugiés des milliers de Tutsi. J'ai couru dans cette direction avec d'autres Tutsi, ainsi que des Hutu qui ne comprenaient pas ce qui se passait. Je courais alors que mon frère avait choisi de se cacher dans les bananeraies. Tout près de l'école, j'ai rencontré mon amie Jeanne, une fille métissée, de père hutu et de mère tutsi, une collègue institutrice qui m'a déconseillé d'aller me réfugier à l'église de Matyazo avec les autres :

- "C'est un piège, on va vous tuer ! Rose, n'y va pas !"

Je me suis dit que je n'avais pas le choix et que je ne voulais pas mourir toute seule ! J'ai donc pris la décision de m'y rendre.

Entre 20h et 21 h, des militaires et des miliciens, ainsi que nos jeunes voisins hutu qu'ils encadraient se sont dirigés vers nous, armés de machettes à la lame luisante. Ils étaient une bonne centaine. Grâce à la lumière, j'ai reconnu des voisins. J'ai perdu complètement la tête et j'ai foncé vers eux. Je me suis mise à crier :

- "Toi Ntambara et toi Théobald ! Je vous connais très bien. Est ce que vous allez me tuer réellement ?"

L'un d'eux m'a répondu en rigolant :

- "Écoute Tutsi gâtée, notre travail c'est d'éliminer tout bébé, toute femme, toute fille, toute vieille, tout vieux, tout homme d'origine tutsi !"

J'ai reconnu d'autres voisins qui étaient des fonctionnaires comme moi. L'un d'eux a dit à son collègue menaçant:

- "Laisse la, elle n'ira pas loin, elle ne pourra pas franchir plus de deux barrages !"

J'ai couru comme une folle jusque chez Jeanne, la fille métissée qui habitait à 500 mètres

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

de mon école. Elle m'a ordonné de me cacher sous son lit. J'ai obtempéré et je suis restée dans sa chambre sans qu'aucun membre de sa famille ne soit au courant de ma présence. Mais cette famille avait aussi peur, car la maman était tutsi.

Jeanne a annoncé ma présence à son père Boniface qui lui a dit qu'elle avait fait un bon geste à l'égard de sa collègue.

Le lendemain, j'ai encore passé la nuit chez Boniface, mais il avait peur qu'on l'accuse de protéger deux femmes tutsi chez lui. Il m'a fait observer que les Hutu le soupçonnaient de cacher des Tutsi et que cela pouvait tourner très mal si les tueurs me découvraient chez lui, car ils pouvaient me liquider et exercer des représailles sur sa femme. Je lui ai demandé de m'accompagner jusqu'à la maison de mes parents, mais il a refusé. Je suis allée seule en cachette. Parmi les nombreux cadavres qui gisaient près de notre maison, j'ai reconnu celui de ma mère. Elle était nue et décapitée. Sa tête se trouvait à proximité de son corps. Jamais je n'oublierai cette image.

Alors, je suis retournée à l'école, avec la plus grande prudence, dans l'espoir de rencontrer le pasteur qui y habitait. Lorsque je suis arrivée là bas, j'ai été confrontée à un horrible spectacle. Il y avait là des centaines, des milliers de cadavres et d'agonisants qui me suppliaient de les aider. J'étais tentée de me cacher parmi eux. Mais je me suis résolue à quitter cet endroit horrible pour me rendre chez le pasteur. Je lui ai dit:

- "Sauve-moi ! "

Il m'a répondu qu'il ne pouvait rien faire. Il m'a conseillé de me dissimuler au milieu des cadavres et des mourants, et qu'il n'y avait pas d'autre solution car on tuait tous les Tutsi que l'on trouvait.

Il y avait aussi une fosse commune remplie de cadavres et de blessés. J'ai choisi de me cacher dans les champs de sorgho voisins, où j'ai rencontré de nombreux blessés qui s'y dissimulaient. Je me suis rendue au pied d'un grand cyprès, près de la fosse commune. J'y suis restée la nuit, car de grandes branches me protégeaient. J'ai ainsi passé la nuit du 24 au 25 avril et une bonne partie de la journée du 25 dans cette cachette. Mais, la journée du 25 avril a été catastrophique, car les tueurs ont entrepris la fouille des champs de sorgho, à l'aide de chiens. Ils ont découvert de nombreuses personnes blessées qui s'y dissimulaient. Celles ci étaient amenées au bord de la fosse et frappées à la tête, l'un après l'autre, à coups de marteau. J'étais terrorisée. En effet, parmi ces victimes, il y avait beaucoup d'enfants. et je les entendais demander pardon d'être tutsi et promettre de cesser de l'être.. Ils ne comprenaient rien ! Cela me faisait très peur, mais je me disais qu'il fallait tenir bon et demeurer dans cette cache jusqu'à ce qu'on me trouve.

J'y ai passé toute la journée. Enfin, les miliciens de faction autour de la fosse commune sont partis et j'ai pu quitter ma cache en fin de journée, vers 18h, dans l'obscurité.

Je me suis rendue à la maison de ma marraine, que j'ai trouvée vide. Je me suis réfugiée dans les toilettes. Il n'y avait personne. Vers 21 h, j'ai aperçu un garçon se dirigeant vers les toilettes où je me trouvais. Il s'agissait d'un jeune hutu appelé Sugabo, que je connaissais un peu. Il m'a difficilement reconnue, car j'étais couverte de boue et de sang. Il s'est écrié :

- "Oh Rose ! C'est toi ? Tu es toujours vivante ?"

Il a ajouté :

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

- "Rose, je ne pourrai jamais te tuer!"

J'ai alors pensé, pour la première fois depuis le début des massacres, qu'il y avait un Hutu qui n'était pas contre les Tutsi. Il m'a ensuite dit :

- "La preuve de ce que je te dis, c'est que je suis en possession de tes photos. Je les ai ramassées à proximité de la maison de tes parents, alors que mes compagnons étaient en train de la piller."

Je lui ai répondu que Dieu le récompenserait. En plus, il m'a annoncé une bonne nouvelle :

- "Tes deux nièces, Clémentine et Doudou, sont toujours vivantes. Elles le doivent à des gens qui ont dit qu'elles étaient hutu, alors qu'ils savaient très bien que leurs parents étaient tutsi".

Cette bonne nouvelle m'a mis un peu de baume sur le cœur, car durant cette scène, j'entendais agoniser mon frère Eric, qui se trouvait dans une fosse commune proche de la maison. On lui avait ouvert le ventre à la machette et on l'avait jeté vivant dans cette fosse. Son agonie a duré 3 jours.

Vers 23h, le jeune Hutu m'a conduite dans une famille congolaise (ex-zairoise), où la femme désapprouvait les massacres de Tutsi par des Hutu. Il a frappé à la porte et l'a appelée :

- "Henriette, je t'amène une Tutsi et j'espère que tu accepteras de la protéger !"

J'ai crié :

- "Henriette, c'est moi Rose ! Ouvre !"

Elle a immédiatement ouvert et m'a dit, en pleurant, qu'elle me croyait morte. Je me suis lavée et j'ai avalé un peu de nourriture avec difficulté. Henriette m'a conduite dans sa chambre, où j'ai passé la nuit dans un bon lit. Ce que je n'avais plus fait depuis longtemps. Le lendemain, le jeune Hutu Sugabo est revenu. Il m'a conseillé la prudence, car les gens faisaient courir la rumeur que j'étais toujours vivante. Et puisque personne n'avait vu mon cadavre, on me recherchait afin de me tuer. Ce bruit courait sur toute la colline et il fallait redoubler de précautions.

Je suis restée dans cette famille congolaise pendant environ 25 jours, en me cachant sous le lit de ma protectrice pendant la journée.

La maison d'Henriette faisait également office de cabaret et depuis ma cachette, j'entendais les conversations des jeunes miliciens, des militaires et des voisins qui buvaient tout en vantant leurs "exploits" du jour et en préparant leur sinistre programme de la nuit suivante ou du lendemain. Je suivais ainsi, jour après jour, l'évolution de la situation. Je prenais connaissance des noms des Tutsi tués, ainsi que des endroits où les fouilles, essentiellement nocturnes, avaient eu ou devaient avoir lieu.

Pendant la journée, je restais terrée sous le lit d'Henriette. Mais, en raison des fouilles nocturnes, je passais la nuit dans la brousse, aidée pour mes déplacements par les cousins d'Henriette et Sugabo qui m'accompagnaient jusqu'à ma cachette.

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

Il faut savoir que pendant cette période il pleuvait beaucoup la nuit. Ce qui limitait la méticulosité des bourreaux lors de leurs fouilles à l'extérieur. Une nuit, cependant, ils ont pris la décision de fouiller à proximité de ma cachette. J'ai vu les interahamwe à environ 300 mètres de moi, ils balayaient les alentours avec le faisceau de leurs torches électriques. Je me suis éloignée d'eux en rampant, et j'ai traversé les barrages qui, grâce à Dieu, n'étaient pas surveillés, tant il pleuvait.

J'ai pris la décision d'aller chez Laurent, un voisin originaire de Ruhengeri, et époux d'une femme "métissée" hutu-tutsi. Ce fameux Laurent était veilleur dans une société, et durant le génocide, il dirigeait une troupe de miliciens qui avaient pour mission de rechercher tous les Tutsi connus dont on avait pas encore vu le cadavre, et bien sûr j'étais parmi ceux là !

Lorsque Laurent est rentré chez lui, sa femme lui a dit :

- "Sais tu que Rose, la fille de Jonathan, est ici ?"

En me voyant, il a répondu:

- "Ndagatora marna ! [Ndr : juron grossier] Je viens de tuer 100 Tutsi de ma main et toi Rose, tu seras la 101 ème !"

J'ai tremblé, j'ai eu l'impression de me liquéfier sur place. Sa femme s'est approchée de lui, insistante:

- "Laurent, souviens toi ! Nous avons demandé de nombreux services à Rose. N'oublie pas cela ! Sois reconnaissant ! "

Alors Laurent, qui avait les habits couverts de sang, s'est tourné vers moi et m'a demandé si j'avais mangé. J'ai répondu que non, il a alors ordonné à sa femme de me préparer quelque chose. Etant, en réalité, incapable de manger quoi que ce soit, j'ai demandé du thé au lait, que j'ai reçu et bu en grande quantité. Après m'avoir demandé si je me sentais mieux, Laurent m'a dit que je pouvais passer la nuit chez lui. Il a ensuite voulu savoir si je n'avais pas de l'argent. J'ai répondu que je n'avais rien sur moi, mais que le soir, si c'était possible, j'irais récupérer de l'argent dans une cache de la maison de mes parents. Il s'est écrié :

- "Tu mens ! Tu as seulement peur de mourir."

Sa femme m'a alors proposé de me fournir du poison, afin de me suicider. J'ai accepté. J'ai pris cette substance avec moi, mais je n'ai jamais eu le courage l'absorber. Cette femme, qui préférait que je me suicide plutôt que de me voir livrée aux miliciens, m'a demandé si j'avais ingurgité le produit. J'ai dit que je le ferai plus tard, dans la soirée. Elle m'a dit :

- "Alors ne reste pas ici, va mourir ailleurs ! De toute façon, ils ont décidé qu'il n'y aurait plus aucun Tutsi au Rwanda !"

Son mari m'a accompagnée jusqu'à 200 mètres de sa maison. Je lui ai signalé mon intention de me rendre dans la commune voisine de Huye. Il m'a souhaité bon courage, et a insisté sur le fait que dans cette commune aussi, les gens "travaillaient" bien.

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

- "Tu verras!", m'a-t-il dit.

Lorsque Laurent est retourné chez lui, je me suis dirigée vers la famille congolaise qui m'avait hébergée durant 25 jours. Là bas, me croyant morte depuis longtemps, Henriette s'étonna de me voir vivante. Elle s'étonna plus encore, lorsque je lui ai dit que je venais de chez Laurent.

Le 20 mai, un policier nommé Mazuru Déo, est venu chez Henriette et lui a dit:

- "Henriette, on sait très bien que tu protèges des Tutsi. Tu es leur complice! La preuve, c'est que tu caches Rose; l'institutrice."

Elle a rétorqué qu'elle avait une réputation de femme sévère, de virago, et s'est écriée:

- "Déo, si tu entres chez moi, et que tu ne trouves pas cette fameuse tutsi Rose, alors c'est moi qui te tue. je te préviens que tu ne sortiras pas vivant de chez moi!"

Il a pris peur et il est parti. Ayant suivi toute la scène de ma cachette, j'étais totalement terrorisée. A ce moment, nous étions trois Tutsi chez Henriette. Le lendemain, Henriette m'a expliqué qu'elle n'avait pas le choix et qu'il me fallait partir. Suivant ce conseil, je l'ai quittée le 21, mai, en soirée. Je rappelle que les déplacements se faisaient de nuit, à un moment où l'attention se relâchait un peu aux barrages.

Je suis arrivée chez Paul, un magistrat du Tribunal de Canton de Huye, dont la fille, Espérance, était l'une de mes meilleurs amies depuis l'enfance jusqu'à ces événements d'avril 1994. En arrivant, on ne m'a pas directement reconnue en raison de ma tenue un peu surprenante, en ce sens que j'avais adopté un déguisement masculin : je portais un short, une casquette et j'étais armée d'une lance. Ceci me permettait, dans cette atmosphère nocturne, d'avoir l'allure d'un milicien. Ainsi je passais inaperçue. Je me déplaçais de plus avec les cousins congolais et mes 45 kilos me donnaient une apparence peu féminine. J'ai pu ainsi croiser sans problème des groupes de miliciens.

Ainsi, chez Paul le magistrat, j'ai eu l'occasion de rencontrer mon amie Espérance qui s'est écriée:

- "Rose, ce n'est pas possible, je croyais que tu étais morte !!! Il y a déjà plusieurs jours que j'ai demandé de tes nouvelles à Henriette, la Congolaise, et ils m'ont dit qu'ils n'en avaient pas."

Je suis restée chez eux jusqu'au 31 mai. J'ai commencé à avoir peur, car je constatais que mon amie avait tellement changé. Car elle tenait des propos racistes qu'elle n'aurait jamais tenus auparavant.

Après le 31 mai, on m'a dit que la rumeur de ma présence chez Paul commençait à se répandre. On m'a conseillé de chercher un autre endroit. Mais je ne savais où aller. Ils m'ont proposé d'aller voir dans les maisons pillées des Tutsi qui avaient été tués et m'ont promis de me faire parvenir, par l'intermédiaire de leur boy, de la nourriture dans ma nouvelle cachette. J'ai refusé de prendre un risque pareil.

J'ai demandé à Paul de m'aider à chercher quelqu'un parmi ses amis hutu qui aurait pu me cacher. Mais il m'a répondu que, dans les circonstances du moment, personne ne prendrait le risque de cacher une Tutsi. Il m'a dit:

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

- "Rose, tu es comme ma fille et je ne veux pas avoir ton cadavre chez moi."

Je lui ai alors proposé de m'accompagner jusqu'à l'église et à l'école de Matyazo, où je m'étais trouvée le 21 avril. Il a accepté et le soir, j'ai pris ma lance et ma casquette et je me suis rendue chez Elie, un évangéliste handicapé habitant près de l'église de Matyazo. Il a ouvert la porte, et lui et sa femme m'ont embrassée en pleurant. Nous avons prié ensemble et, après avoir bu un thé chaud, j'ai ressenti un peu de réconfort. Mais la femme n'était pas d'accord que je reste chez eux. Elle a appelé son mari, et après un aparté, son mari a refusé de me mettre à la porte. La femme a cependant énuméré tous les gens qui s'étaient trouvés à un moment donné chez eux depuis le début du génocide, et qu'on avait tués par la suite. Il y en avait une trentaine. J'ai commencé à avoir peur, mais je me suis dit que j'en avais assez, et que si je devais mourir, eh bien, que je meure. Qu'on me tue moi aussi. J'ai passé là-bas deux nuits, mais des rumeurs circulaient concernant ma nouvelle cachette.

Il est ensuite allé voir un veilleur de l'école où j'enseignais, une personne réputée très chrétienne. Il a essayé de voir si ce veilleur était pour ou contre le génocide des Tutsi. De retour, Elie m'a conseillé d'aller là-bas.

Cette personne m'a acceptée sans problème. Cependant, elle avait peur qu'on finisse par me trouver, ainsi que les deux autres Tutsi qu'elle cachait : une femme et un garçon de 12 ans qu'on avait sorti d'une fosse commune.

Vers le 3 juin, il a ordonné au garçon de sortir de sa cachette, et l'a présenté aux gens du voisinage comme son cousin. Heureusement pour lui, ce garçon n'était pas de la colline et personne ne le connaissait. Il était sympathique et travaillait pour tout le voisinage. Il surveillait les enfants des voisins, et le soir, vers 22 h, il rentrait dans notre cachette.

De mon côté, je sentais que ma présence était une source de tracas pour mon bienfaiteur, car la rumeur courait que j'étais toujours en vie. Un soir, le garçon m'a dit :

- "Rose, on parle de toi. On dit que tu te caches quelque part, et le veilleur a même entendu des jeunes miliciens dire qu'ils coucheraient avec toi et qu'ensuite, ils te traîneraient dans les rues après t'avoir déshabillée, comme ils l'ont fait avec d'autres."

Heureusement, les jours et les semaines passaient, et l'avancée des troupes du Front Patriotique Rwandais (FPR) se concrétisait de plus en plus. Les miliciens commençaient à devenir nerveux : ils étaient absorbés par la recherche de biens à piller avant leur fuite.

Le 30 juin, le veilleur m'a dit :

- "Rose, on voit bien que tu ne ressembles pas à une Hutu, et si tu essayes de fuir Matyazo avec nous, on te reconnaîtra facilement. Alors, je prends la jeune dame et l'enfant, qui peuvent se faire passer pour des Hutu, et toi tu resteras ici, cachée, jusqu'à ce que le FPR parvienne à te trouver et il te sauvera. Nous, nous partons !"

Ils m'ont dit adieu et sont partis le 2 juillet. Je me retrouvais ainsi seule. J'entendais des coups de feu et des tirs de roquettes et il y avait beaucoup de mouvement.

Après 4 jours, le calme est revenu. Je suis restée dans la maison et après une semaine, j'ai commencé à entendre des bruits de portes qu'on défonçait. Je croyais qu'il s'agissait d'une opération de ratissage des miliciens à la recherche des Tutsi et je suis restée terrée

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

au fond de ma cachette, dans une petite toilette de la maison. On a cassé la porte d'entrée, mais comme cette maison semblait abandonnée, les recoins n'ont pas été explorés. C'est par après que j'ai appris qu'il s'agissait de soldats du FPR, mais lorsque j'étais dans ma cachette, je l'ignorais.

Je suis restée ainsi dans cette cachette pendant encore 3 semaines et demie, jusqu'au 27 juillet (*Ndr Butare et Kigali avaient été libérés par le FPR dès le 4 juillet et le 27 juillet, cela faisait dix jours que la guerre était terminée.*). Pour subsister, j'ai mangé chaque jour pendant trois semaines une aubergine crue, accompagnée d'un gobelet d'eau froide dans laquelle je dissolvais un peu de farine de sorgho.

Le 25 juillet, je n'en pouvais plus : j'éprouvais des difficultés à respirer, comme une personne à l'article de la mort. Je me sentais mourir de faim. A cette date, je n'avais plus d'aubergine, ni de farine : je subsistais en buvant uniquement de l'eau. En plus, mes cheveux étaient infestés de poux, mes jambes étaient dévorées par des tiques et des chiques s'étaient insinuées jusque sous les ongles de mes mains.

Durant ces jours, j'entendais beaucoup de voix, mais je n'osais pas me manifester.

Enfin, le 27 juillet, j'ai pris la décision de sortir mais je n'étais plus capable de marcher. J'ai vu une vieille dame que je connaissais. Il s'agissait d'une Tutsi qui s'appelait Mucyara. Je suis sortie de la maison et j'ai essayé de l'appeler. Mais je n'avais plus de voix. Elle m'a vue et a accouru. Elle ne m'a pas reconnue tout de suite. Je lui faisais signe de la tête pour tenter de communiquer. Elle a alors crié très fort que j'avais eu de la chance d'échapper aux interahamwe. Je lui ai dit de se taire, de ne pas crier, qu'on allait nous entendre et que maintenant, trois mois après le début des tueries, on allait nous attraper. Elle m'a dit, toujours avec la même excitation, en criant et en pleurant, que je ne devais plus avoir peur, que les sauvages étaient partis et que le pays était aux mains du FPR.

Plus elle criait et se montrait euphorique, moins je comprenais ce qui se passait. A mon tour, j'ai commencé à m'affoler et à lui dire que je ne la croyais pas. En plus, j'avais l'impression qu'elle hurlait que j'étais une sympathisante du FPR. Je n'y comprenais rien. Mais cette vieille continuait à crier et à pleurer. Et moi, à présent aussi surexcitée qu'elle, je lui demandais en vain de me cacher.

Cet imbroglio a duré une bonne dizaine de minutes. Puis, j'ai vu plus de cinq personnes autour de moi. Alors, la vieille Mucyara m'a dit:

- "Rose, regarde bien ! Ces gens autour de toi sont des Tutsi !"

Ces gens ont pris le temps de m'expliquer calmement que les troupes du FPR avaient pris le pays et qu'on ne tuait plus de Tutsi ni de Hutu modérés. Ils m'ont dit qu'un nouveau gouvernement de coalition avait été mis en place le 19 juillet. Ils ont aussi regretté que l'on m'ait découverte dix jours après cette date importante, puisqu'ils ignoraient tous, jusque là, que je me cachais dans cette maison.

Ils m'ont aidée à entrer en contact avec ma cousine qui habitait dans le quartier musulman de Ngoma. Ils lui ont dit que j'avais survécu aux trois mois d'enfer, mais que je ne pouvais plus marcher. Elle est venue avec ses enfants et ils m'ont portée jusque chez eux. Il y avait là des militaires avec quelques notions de premiers soins qui m'ont empêché de manger immédiatement. J'ai commencé par prendre de l'eau salée et un demi-verre de lait. Après trois jours, j'ai commencé à m'alimenter par petites quantités.

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

Par après, j'ai quitté Butare et fin septembre 1994, je me suis installée à Kigali. Début décembre 1994, j'ai commencé à travailler au Ministère du Commerce et de l'Industrie comme secrétaire.

Après toutes ces horreurs que j'ai vécues, je remercie Dieu, qui est intervenu à travers des hommes, des voisins hutu, afin de m'aider et surtout de me sauver la vie. Je Le remercie aussi, car malgré ces violences, je suis en parfaite santé.

Mon souhait est de voir tous ces assassins demander pardon, parce que je ne souhaite à personne de vivre un pareil calvaire, qu'il soit tutsi, hutu ou twa. Je souhaite que les génocidaires avouent leurs crimes, et qu'une bonne fois pour toute tout le monde vive en paix dans notre pays.

Je déplore enfin le fait que des politiciens qui ont orchestré les massacres et endoctriné nos voisins et les ont poussés à y participer demeurent impunis.

Mars 1998

C. EMOIGNAGE DE MARTINE BECKERS

C.1. SOEUR, BELLE SOEUR ET TANTE RESPECTIVEMENT DE CLAIRE BECKERS, DE ISAIE BUCYANA ET DE KATIA BUCYANA, TOUS TROIS ASSASSINES A KIGALI LE 9 AVRIL 1994

IBUKA m'a demandé de témoigner ce soir en tant que membre d'une famille belge dont des proches ont été assassinés au début du génocide des Tutsi, en avril 1994, au Rwanda. Je remercie IBUKA de me donner la parole pour témoigner sur les circonstances de la mort de ma soeur bien-aimée, de son mari et de leur fille cadette. Comment pourrais-je dissocier leur meurtre de celui subi par toutes les autres personnes victimes de ce même génocide ? Cela m'est impossible.

Ma soeur était belge, blanche. Mon beau frère, Isaïe Bucyana était tutsi. Leur fille Katia, métisse.

Que sont ces épouses, ces maris étrangers dans les familles rwandaises ? Qu'étaient-ils ceux et celles qui s'étaient si bien intégrés, qui avaient été si bien adoptés par les familles, les cercles d'amis qu'ils se sentaient chez eux, dans leur famille, au Rwanda ? Que sont-ils, que sont-elles par rapport au génocide ? Sont-ils assimilés aux Rwandais et aux Rwandaises ? Restent-ils abazungu (blancs, en kinyarwanda ; sing. *umuzungu*) ? Avaient-ils le droit de croire que leur pays d'origine leur assurerait protection ? N'avaient-ils pas gardé confiance en leur pays d'origine, si bien que même dans les périodes, les plus critiques, ils étaient restés au Rwanda ? Ils avaient gardé leur nationalité, ils avaient des contacts avec leur ambassade. Trois abazungukazi, épouses de Tutsi ont été assassinées. L'une d'entre elles était ma sœur.

Ma sœur avait rencontré son futur mari en Belgique. Il était arrivé en Belgique en 1959. Il avait 15 ans. Sur sa carte d'identité, on avait ajouté 3 ans pour qu'il puisse entrer en Belgique. Pendant ses études au Rwanda, ses professeurs des prêtres blancs belges avaient apprécié ses résultats scolaires. Ils l'ont envoyé poursuivre des études secondaires d'abord au Burundi, ensuite en Belgique. Rapidement après son arrivée en Belgique, sa bourse d'études a été supprimée, car la Belgique avait changé radicalement sa politique vis-à-vis du Rwanda et ces étudiants tutsi qu'elle avait tant appréciés sont

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

brusquement apparus suspects. Craignait-on qu'ils se soient tous transformés en dangereux agents de subversion ?

Mon beau-frère a poursuivi tant bien que mal ses études, tout en travaillant.

En 1970, il épouse ma sœur Claire et ils ont trois enfants : Céline, Laurent et Katia. Isaïe termine des études d'ingénieur et rêve de retourner enfin chez lui. Cela lui semble possible. Il venait d'y avoir des changements politiques au Rwanda. Le nouveau gouvernement rwandais de Habyarimana donne l'impression à mon beau frère que la discrimination contre les Tutsi est une affaire révolue. Il passe des vacances avec son épouse au Rwanda. Tout va pour le mieux. En 1975, ils décident de partir. Ils vendent leur maison de Schaerbeek et toute la famille s'installe à Kigali. Mon beau-frère est fonctionnaire. Après quelques années, il travaille pour des entreprises privées.

Mais vers le milieu des années 80, il a de plus en plus de mal à garder un emploi correct et en rapport avec son diplôme à cause de la discrimination ethnique qui lui barre l'accès à certains postes. Mon beau-frère et ma sœur ouvrent un commerce : le snack-bar "La Sorbetière", situé près de la Poste, au centre de Kigali. Certains d'entre vous se souviennent sans doute de cet endroit tranquille où des fonctionnaires venaient prendre un petit déjeuner avant de commencer le travail, d'autres s'y attablaient à midi avec des amis. C'était aussi le premier établissement vendant de la crème glacée à Kigali. Ils vendaient aussi des boules de crème glacées dans des foires commerciales. Leur commerce prospérait.

Mon beau-frère échappe aux rafles de 1990 et se cache pendant 6 mois. La vie est dure pour eux, comme pour tout leur entourage. Ils tiennent bon, car ils espèrent que, grâce à l'Accord de Paix d'Arusha, des jours meilleurs arriveront.

Ma sœur m'écrit de longues lettres dans lesquelles elle me raconte les joies et les difficultés de la vie familiale mais aussi sa colère contre l'injustice de plus en plus lourde à supporter, ses espoirs dans le changement politique.

En été 1991, leur fille aînée part poursuivre des études en Belgique. La même année, leur fils juge préférable de quitter le pays. Ils seront les seuls rescapés de la famille.

En janvier 1994, ma sœur vient passer un mois en Belgique pour soigner notre mère malade. Ce sera son dernier séjour ici.

Dès la mort du Président Habyarimana, le 6 avril, le quartier de Nyamirambo où ils habitent à Kigali, devient un champ de tir, de jet de grenades par les miliciens et militaires des Forces Armées Rwandaises. Ma sœur nous alerte par téléphone. A partir de ce moment, la famille essaie de lui téléphoner régulièrement, mais il est très difficile d'obtenir une communication. Claire s'inquiète de plus en plus et nous met au courant de ce qui se déroule autour d'elle. Elle essaie de contacter l'Ambassade de Belgique, la MINUAR, mais en vain. Le vendredi 8 avril après-midi, sa maison est attaquée par des militaires et des miliciens. Nous arrivons à l'avoir au téléphone vers 17h. Elle nous raconte que des militaires et des miliciens cherchaient mon beau-frère. Ils les ont brutalisés ; ils ont violé les filles ; ils ont saccagé, volé, cassé la maison. A partir de ce moment, ma sœur a pris extrêmement peur. Le samedi matin, j'arrive à lui parler au téléphone. C'est la dernière fois que je l'entendrai. Ma sœur Annie arrive à me contacter vers midi. Ce sera le dernier contact que nous aurons avec eux. Après, nous n'aurons plus de ligne téléphonique.

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

Ce que nous apprendrons sur leur assassinat et sur les faits postérieurs, ce sera grâce à des communications téléphoniques avec des amis et plus tard, par des témoins qui ont survécu au massacre dans lequel ont péri mon beau-frère, ma sœur et ma nièce, avec une dizaine d'autres personnes.

Cette après-midi là, ma sœur a encore tenté d'appeler au secours les militaires de la MINUAR et l'Ambassade de Belgique. En vain une nouvelle fois. La MINUAR répond qu'aucun véhicule ne sera mis à leur disposition, que "s'ils veulent rejoindre le commandement, ils doivent se débrouiller avec leur véhicule". Malgré qu'il soit extrêmement dangereux de circuler dans le quartier de Nyamirambo, le samedi 9 avril dans l'après-midi, ils décident de partir en voiture avec des voisins et amis, la famille d'Evariste Sissi, un grand commerçant Tutsi bien connu à Kigali.

Mais la maison de ma sœur et celle de la famille Sissi sont surveillées par des voisins Hutu, les familles de Fabien Neretse et du Major Nyampame. Un garçon de la famille de Fabien Neretse, nommé Emmanuel, épie ces préparatifs de départ. Il avertit un officier de l'armée, le lieutenant Soteri. Celui-ci arrive avec des miliciens interahamwe, Emmanuel et un gendarme.

Après les avoir violemment tabassées, ils tuent toutes les personnes présentes par arme à feu. Cela se passe sur la terrasse arrière de la maison d'Evariste Sissi. Un neveu de mon beau-frère, Emmanuel, âgé de 12 ans, et sa sœur Régine, âgée de 18 ans, qui vivaient chez ma sœur depuis longtemps, sont miraculeusement sauvés. Ce sont eux qui, plus tard, nous raconteront ces événements tragiques.

Outre ma famille, d'autres personnes étaient également présentes et compteront parmi les victimes du carnage : Colette Sissi, l'épouse d'Evariste Sissi, le journaliste de la revue Rwanda Rushyo Joseph Mudatsikira, un grand ami de ma famille et un journaliste très apprécié pour ses articles de critique progressiste sur le régime. Il était également un des membres fondateurs de l'association de défense des droits de l'homme Kanyarwanda. Il y avait également là une dame du voisinage, un employé du commerce de ma sœur, leur veilleur et un domestique de la famille Sissi. A l'arrivée du lieutenant Soteri et des interahamwe, Joseph Mudatsikira s'est enfui avec une jeune fille de la famille Sissi, Laetitia, et ils se sont cachés dans les faux plafonds de la maison de ma sœur. Après le massacre, le major Nyampame est allé compter les morts. Il n'a pas retrouvé Joseph Mudatsikira ni la jeune Laetitia. Ils est parti à leur recherche et les a retrouvés dans les faux plafonds. Il a tué le journaliste. Un autre journaliste également bien connu, Ravi, le fondateur du périodique Kanguka, se trouvait non loin de là. Il a été tué peu après.

Le lendemain, j'ai pu contacter une de leur voisines. Celle ci m'a dit que des voisins avaient enterré les cadavres dans un trou creusé dans le jardin.

Régine et Emmanuel, la nièce et le neveu de mon beau frère, sont sortis de là. Ils se sont réfugiés chez des voisins musulmans. Ceux ci n'ont pas osé les garder chez eux, mais ils ont eu le courage de les conduire à la Croix-rouge rwandaise. La Croix-Rouge les a refusés. Ils sont partis à l'Eglise de la Sainte Famille. Emmanuel m'a raconté plus tard que des familles d'interahamwe s'étaient aussi réfugiées là. Lorsqu'une rumeur récurrente selon laquelle le Front Patriotique Rwandais (FPR) était sur le point d'arriver se mettait à circuler, les interahamwe et leurs familles fuyaient par portes et fenêtres et ne revenaient que bien plus tard. De même, des miliciens arrivaient à l'Eglise de la Sainte Famille, arrêtaient les Tutsi et les tuaient. Régine et Emmanuel ont eu la chance d'en réchapper. Ils sont restés jusqu'à l'arrivée du FPR à l'Eglise de la Ste Famille, en juin 1994. Puis, ils sont retournés dans la famille musulmane.

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

Ils sont les seuls survivants, à part mon neveu et ma nièce qui n'étaient pas au Rwanda à ce moment-là. Par ailleurs, tous les membres de la famille de mon beau frère qui se trouvaient dans la commune de Maraba, en préfecture de Butare, ont été tués, sauf une petite fille.

La famille de mon beau-frère a été tuée à cause de son appartenance ethnique.

Par après, j'ai appris que le commandement de la MINUAR et l'Ambassade de Belgique n'avaient pas voulu autoriser le détachement de soldats belges de la MINUAR, qui était cantonné à 500 m de chez eux, à porter secours à ma soeur et à sa famille. On m'a dit que ces soldats, qui connaissaient ma soeur et sa famille, avaient supplié en vain leur hiérarchie pour aller les chercher. L'après-midi même du massacre, ils se sont repliés sur le poste central de Kigali.

Il m'est difficile de supporter l'idée que à l'Ambassade de Belgique, où on savait à quel point ma soeur et sa famille seraient des cibles particulières, on n'ait apparemment rien pu faire en leur faveur, alors que les blindés de la MINUAR circulaient à travers Kigali pour sauver certaines personnes du régime.

En 1994, ma famille et moi même avons déposé plainte en Belgique. Jusqu'à présent, il semble que la justice n'ait pas encore bougé. En 1994, nous avons également tenté d'accueillir en Belgique les deux enfants orphelins, Régine et Emmanuel. Le visa d'entrée leur a été refusé. La Belgique n'a eu aucun geste vis-à-vis de la famille de ma soeur, si ce n'est d'envoyer un télégramme annonçant leur mort et de dépêcher plus tard quelqu'un sur place pour confirmer le décès.

Je suis en permanence indignée et je ne veux pas oublier, car cette révolte me pousse à lutter, lutter contre l'injustice, lutter pour les droits et pour la réhabilitation des plus traumatisés des victimes survivantes du génocide des Tutsi. C'est pourquoi je soutiens aussi activement que je le peux l'Association rwandaise de promotion de l'union par la justice sociale, Kanyarwanda, qui, au Rwanda, fait un travail formidable dans ce sens.

D. TEMOIGNAGE DE TITE MUGREFYA, PSYCHOTHEPEUTE

On trouvera plus loin un témoignage intégral de Tite Mugrefya sur les traumatismes psychologiques consécutifs au génocide, dont les grandes lignes, illustrées par trois cas concrets, ont été rappelées à l'occasion de la "Soirée de la Mémoire". Ci dessous, nous reproduisons uniquement la conclusion de l'intervention de Tite Mugrefya, le 7 avril 1998.

Chaque rescapé est porteur d'un témoignage :

Il témoigne d'avoir été renié comme être humain.

Il témoigne d'avoir été chosifié, humilié, broyé et annihilé.

Il témoigne de la lâcheté et de la trahison : lâcheté et trahison des voisins, lâcheté et trahison des amis d'hier et même lâcheté et trahison des membres de famille qui l'ont renié au nom de l'"ethnie".

Il témoigne de la lâcheté et de la trahison de l'ONU qui a retiré les soldats de la MINUAR en plein génocide.

Il témoigne de la lâcheté, de la trahison et de l'hypocrisie des donneurs de leçon d'aujourd'hui qui, en 1994, se sont dérobés à leurs responsabilités.

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

Il y a eu mille façons de faire souffrir, mille façons de tuer cruellement; les rescapés du génocide ressentent et vivent dans leurs corps ces mille façons. La souffrance des rescapés dénonce ceux qui ont soutenu, encouragé et aidé l'Etat génocidaire de Juvénal Habyarimana.

E. MESSAGES DE SOLIDARITE

E.1. MESSAGE DU SENATEUR ALAIN DESTEXHE

Pour ceux qui, comme moi, ne sont ni rescapés, ni membres de familles de rescapés, je crois que nous avons, en tant que citoyens du monde une double responsabilité. Cette double responsabilité c'est celle de la vérité et de la justice.

Dans le cadre de la "Commission Rwanda" du Sénat, nous avons essayé d'aborder le problème de la vérité, et comme vous le savez, cette vérité a été extrêmement laborieuse. Rappelez-vous, à propos du Rwanda, il y avait une histoire officielle qu'on pourrait résumer en disant : R.A.S. (Rien à signaler). Alors, je crois que même si l'accouchement a été difficile, la "Commission Rwanda" marque quand-même une étape fondamentale dans la reconnaissance de la vérité par rapport à ce qui s'est passé au Rwanda. Et au moins, un certain nombre de milieux en Belgique, en particulier les milieux politiques, ne pourront plus tenir de discours négationnistes ou révisionnistes. Je ne vous cache pas, et vous le savez, que certains ont essayé de le faire au cours des travaux de la Commission.

Il est exact que ni moi, ni les autres commissaires n'avons pu empêcher qu'un certain nombre de témoins tiennent des propos négationnistes ou révisionnistes pendant les auditions de la Commission. Cela a eu lieu, ça a même été filmé et diffusé. Personnellement, je le regrette. Mais en tout cas, je crois que le discours qui est tenu dans le rapport final de la Commission est un discours tout à fait clair, qui ne laisse aucune place à l'ambiguïté par rapport à la réalité du génocide, par rapport à sa planification, par rapport à sa préparation et par rapport à son exécution systématique.

Il y a deux chapitres dans notre rapport qui sont particulièrement importants concernant le génocide : le premier est le chapitre 3.6, qui traite du génocide proprement dit, et le deuxième c'est le chapitre 3.8 qui traite du retrait des troupes internationales après le début du génocide.

Dans le chapitre sur le génocide, la Commission, à l'unanimité, reconnaît que la Belgique avait connaissance, au plus tard au milieu du mois de janvier 1994, "sinon de la préparation d'un génocide, du moins de l'existence de la planification de massacres à grande échelle". Je crois que c'était quand même une étape fondamentale que ce ne soit pas seulement un auteur individuel ou un journaliste qui reconnaisse que les autorités belges disposaient, trois mois au plus tard avant le début du génocide, de cette information, et que rien de significatif n'a été fait pour essayer d'y mettre un terme.

La Commission ajoute que d'autres Etats et des institutions (l'ONU) disposaient des mêmes informations et n'y ont pas accordé plus d'importance que les autorités belges.

Je crois aussi que vous savez qu'on a beaucoup parlé d'un fax du 11 janvier 1994, envoyé par le général Dallaire; vous savez que récemment encore, dans *Libération*, Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, a essayé de minimiser l'importance de ce

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

fax. Vous savez aussi qu'il a refusé, de même que Boutros Boutros-Ghali, de venir témoigner devant la "Commission Rwanda". Quand on relit ce fax aujourd'hui, on se demande quand-même comment des fonctionnaires de l'ONU, des ambassadeurs, des ministres - en l'occurrence, les parlementaires belges n'en avaient pas connaissance -, on a pu accorder si peu d'importance à un fax qui mentionne l'enregistrement systématique de tous les Tutsi de Kigali, la possibilité d'exterminer tous les Tutsi de Kigali et aussi la possibilité de tuer 1000 Tutsi toutes les 20 minutes ! Mille Tutsi toutes les 20 minutes ! Voilà le type d'informations auxquelles peu d'importance a été attachée.

Je crois que c'était important de le reconnaître, pas seulement de le dire - vous avez été très nombreux à le dire - mais aussi de le reconnaître dans une commission parlementaire.

L'autre point concerne le retrait. Nous savions tous que le gouvernement belge avait pris la décision de retirer les casques bleus après l'assassinat des dix para commandos. Ce que nous ne savions pas je crois que nous l'ignorions tous avant d'avoir accès aux archives diplomatiques belges au cours des travaux de la commission, c'est que cette décision avait été suivie d'une vaste campagne diplomatique visant à obtenir le retrait de l'ensemble des forces internationales et de l'ensemble des forces des Nations Unies. J'ai personnellement longtemps cru que la décision du retrait concernait uniquement les troupes belges et qu'à la limite - je dis bien à la limite - on pouvait comprendre vu l'assassinat des casques bleus belges. Mais, nous ne savions pas qu'il y avait eu une vaste campagne visant à retirer l'ensemble des troupes des Nations Unies. Ce qui revenait à enlever le seul obstacle qui pouvait s'opposer aux assassins.

C'est évidemment, pour ceux qui ont pris cette décision, une responsabilité historique, politique et morale considérable. Même si aucune sanction n'a été prise et même si toutes les responsabilités n'ont pas été reconnues, elle restera, je pense, dans l'histoire du 20ème siècle, comme une tache noire, tout à fait indélébile.

Je crois aussi que dans le cadre du retrait, l'abandon des personnes réfugiées à Kicukiro par les soldats belges a été largement mis en lumière par la Commission. Ce qui a aidé à faire prendre conscience de ce drame.

Bien entendu, comme plusieurs orateurs l'ont dit ce soir, en particulier Mme Beckers, cette Commission a eu aussi beaucoup d'imperfections. On n'a pas évité qu'un certain nombre de témoins viennent tenir des propos négationnistes ou révisionnistes. On n'a pas beaucoup avancé non plus dans le domaine de la présence d'extrémistes, soit de génocidaires, soit de sympathisants du régime génocidaire, en Belgique. On n'a pas beaucoup tenu compte non plus de ce qu'a dit un juge d'instruction belge le juge Damien Vandermeersch qui est venu devant la commission dire publiquement qu'il y avait, au niveau du Parquet général, des pressions pour s'opposer à la tenue en Belgique de procès concernant le génocide commis au Rwanda. Evidemment c'est un peu paradoxal à un moment où, à cause de l'affaire des disparitions d'enfants, la justice est au centre de l'actualité belge, qu'un juge d'instruction dise publiquement, devant une commission d'enquête, que malgré le fait que les instructions soient clôturées depuis plus de deux ans, il n'y a toujours pas eu de procès en Belgique. On peut légitimement s'interroger sur la volonté de tenir des procès.

Malgré tous ces aléas, je crois que la Commission parlementaire belge a été un pierre supplémentaire apportée à l'édifice de la vérité, et j'ai l'impression que les choses bougent un peu. Vous avez vu que la France, après un très long silence de quatre ans, s'est elle aussi lancée dans la quête de la vérité. On ne sait pas ce qui en sortira, mais le

**INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998**

fait qu'il existe une mission d'information du Parlement français est déjà considérable. Et vous avez vu que le journal Le Monde a consacré, la semaine dernière, tous les jours, deux pages entières au génocide du Rwanda. On se demande pourquoi ça n'a pas été fait plus tôt, mais dans (a prise de conscience au niveau de la France, c'est aussi un événement important.

Nous avons vu que le Président Clinton, même si personnellement j'aurais souhaité qu'il aille plus loin dans ses excuses, a reconnu une forme de responsabilité des Etats Unis dans le génocide commis au Rwanda. Je regrette, en tant que citoyen belge, qu'aucun de nos ministres, à l'exception de Mme Onkelinx mais Mme Onkelinx est ministre communautaire, je regrette qu'aucun ministre national n'ait jugé bon de tenir, par exemple, le même type de propos que ceux que Mme Onkelinx a tenus lors de sa visite au Rwanda.

Je voudrais dire en fin de compte, que le seul endroit où rien ne bouge, c'est aux Nations-Unies. Je suis convaincu qu'outre les responsabilités rwandaises, la responsabilité internationale dans le génocide commis au Rwanda, est une responsabilité si pas collective, comme on le dit trop souvent - parce qu'une responsabilité collective implique une dilution de la responsabilité et donc une absence de responsabilité personnelle -, mais au moins une responsabilité partagée entre la Belgique, la France, les Etats Unis et les Nation Unies. Et je dirais que le seul endroit où on a l'impression qu'il n'y a pas le moindre début d'autocritique, ou d'excuse, ou de recherche de la vérité, c'est au niveau du Secrétariat général des Nation-Unies.

Pour conclure, je voudrais revenir à ce que je disais en préambule, à savoir qu'on avait deux types de devoirs en tant que citoyens: le premier c'est la vérité et le second c'est la justice. Je crois sincèrement que la vérité a considérablement progressé et que pour nous tous, et pour moi en tout cas, le grand combat pour les prochaines années sera le combat pour la justice. Les coupables du génocide doivent être punis et, je ne comprends pas comment, quand en Belgique il y a un crime, tout le monde s'attend à ce que le criminel soit jugé, lorsque des centaines de milliers de personnes sont assassinées, certains ont tendance à rejeter la responsabilité sur des pseudo querelles ethniques, ou sur la fatalité, ou sur l'histoire.

Je crois qu'il doit être dit clairement que les auteurs du génocide d'un million de personnes doivent non seulement être jugés, mais qu'ils doivent être condamnés et punis. Et si on compare ce qui se passe aujourd'hui, ou plutôt ce qui ne se passe pas, dans le cas de la justice relative au Rwanda avec ce qui s'est passé après la seconde guerre mondiale, à la fin du régime nazi, si on compare par exemple le Tribunal d'Arusha avec le Tribunal de Nuremberg, il est évident que ce qui se passe à Arusha est une honte et un scandale total, puisque trois ans et demi après la création du tribunal, et quatre ans après le génocide, aucun criminel n'a encore été jugé.

Pour rappel, tous les obstacles juridiques qu'on nous oppose sont des illusions. Après la seconde guerre mondiale, la communauté internationale a été capable de juger en un an, d'octobre 1945 à septembre 1946, les 22 plus hauts responsables de l'Etat nazi. Je voudrais terminer par une citation de Hannah Arendt qui, dans son livre Eichmann à Jérusalem, se faisant l'avocate de la justice et demandant que les responsables du génocide soient punis, disait "si le génocide demeure possible, alors aucun peuple au monde ne peut être certain de survivre".
Je vous remercie.

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

MESSAGE DE JENNY FRISCHE - FALGUIERE ET DANY MASSON,
DELEGUES DE FORMATION - COOPERATION - DEVELOPPEMENT (FCD) - SOLIDARITE
SOCIALISTE

De retour d'une mission d'assistance humanitaire dans la préfecture de Kibuye, située au centre ouest du Rwanda, à la demande de FCD - Solidarité Socialiste, Jenny Frische - Falguiere et Dany Masson ont fait partager aux commémorants l'optimisme que leur inspirent les efforts fournis par le Rwanda, sur la voie de la reconstruction matérielle et morale. Témoins directs de l'insécurité qui sévissait au nord-ouest du pays au moment de leur séjour, et qui débordait périodiquement sur la préfecture de Kibuye, ils ont tenu à réaffirmer l'engagement de FCD - Solidarité Socialiste aux côtés du peuple rwandais, et en particulier des populations des 9 communes de la région de Kibuye.

**F. ARTISTES EN DEUIL CONTRIBUTION DES ARTISTES RWANDAIS
A LA SOIREE DE LA MEMOIRE**

"Aiiii ... Comment vais-je faire ? Que vais-je faire ?

A qui m'adresser ?

Puisque même celui que j'aurais pu interroger n'est plus !!!"

(Extrait de *La Complainte des suppliciés tutsi du Rwanda*, traduction de la chanson en kinyarwanda *Ese mbaze nde ?* composée par Suzanne Nyiranyamibwa, avec le Groupe culturel rwandais ISAMAZA).

*Comme chaque année, un groupe d'artistes rwandais a apporté son concours à la Soirée de la Mémoire. Suzanne Nyiranyamibwa, Cécile Kayirebwa, Muyango et Massamba Icyogere, chanteurs compositeurs de renom, formés à l'école traditionnelle de la musique et de la danse rwandaise, ont interprété ensemble des compositions originales, directement inspirées par le génocide et les crimes contre l'humanité qui ont ravagé le Rwanda. Nous reproduisons ci-dessous, à titre indicatif la chanson **Ubupfubyi - Etre orphelin** composée par Cécile Kayirebwa.*

Ubupfubyi -Etre orphelin
(Cécile KAYIREBWA)

L'auteur se met dans la peau d'un enfant rescapé du génocide pour exprimer ses pensées, son état au réveil d'un évanouissement. Il s'est retrouvé tout seul dans la cour de sa maison, au milieu des cadavres des membres de sa famille. Cela se passe pendant le génocide de 1994 quelque part au Rwanda.

1. Nimureke nerure nganye
Ni mu gihe
Simple n'ikindi n'urupfu
Urwo rurasanzwe
Simple n'ikindi n'intambara
Nayo irasanzwe.

Refr. 1 : Ariko urupfu
Rw'agashinyaguro

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

Urwishe data rukica marna
Ruragatsindwa
Burya ubupfubyi buragatsindwa.

Refr. 2 : Ayiwe ibi byo biratuyobeye
Ibyateye umunyarwanda
Kwikora mu nda
Burya ubupfubyi buragatsindwa.

2. Izuba nk'aho ryarashe ririjima
Ukwezi n'inyenyeri mu ijuru birazima
Mbona u Rwanda rucuze umwijima
Uranyoroshe.

3 . Imbeho intaha umubiri wose
uba ubutita
Umutima wanga Butera urahora
Amaso arahuma n'amatwi araziba.

4. Isi yacecetse n'inkoko ntizikibika
Ubunyombya ntibukivuga
N'inyana ntizicyabira
Imigezi ntigitemba
N'umuyaga ntugihuha.

G. VEILLEE

Le deuil rwandais est acte partagé. Aussi un grand nombre de commémorants ont tenu à prolonger la soirée au Centre Culturel d'Auderghem, dans une atmosphère à la fois conviviale et recueillie. Une occasion aussi de voir ou revoir un reportage récent ou de s'informer sur les dernières parutions concernant les thématiques du génocide, des crimes contre l'humanité commis au Rwanda, de leur répression judiciaire, de la réhabilitation des victimes et de la reconstruction.

G.1. ALLOCUTION D'OUVERTURE PAR MADAME EMERITA MUGOREWICYEZA MEMBRE DE IBUKA - MEMOIRE ET JUSTICE ET DU CRDDR

Dans son introduction à cette journée d'information et de réflexion sur le génocide des Tutsi et les crimes contre l'humanité perpétrés au Rwanda en 1994, Madame Emerita Mugorewicyeza a d'abord souligné l'attention particulière que les associations organisatrices portent à la condition des rescapés.

C'est au nom de cet intérêt que, contrairement aux années précédentes, cette journée, organisée dans le cadre des activités de la commémoration du génocide, est entièrement consacrée à un seul thème central: les traumatismes, % psychologiques et la situation socio-économique des rescapés.

**INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998**

Madame Mugorewicyeza a poursuivi en ces termes: la commémoration du génocide est non seulement notre devoir, mais elle nous procure également le bonheur de nous sentir unis à ceux que nous avons perdus. Elle permet, d'une façon particulière, de ne pas pétrifier les survivants. C'est un moment d'échanges que nous espérons fructueux. C'est aussi une occasion de rendre hommage au million de victimes décédées. Au nom du respect dû à nos morts, nous invitons tous les participants à éviter toute forme de polémique et toute tentative de révisionnisme, qui seraient une insulte à leur mémoire et une provocation envers les rescapés et les proches des victimes.

Nous souhaitons donc centrer notre réflexion sur la question des victimes survivantes et sur leurs conditions de vie. Qui sont-elles ? Comment vivent-elles ? Que deviennent-elles ?

Nous pensons qu'il n'y a pas suffisamment de fora autour de ces questions. Tant d'autres aspects des problèmes du Rwanda et des Rwandais sont abordés ; mais la question des rescapés reste le parent pauvre de la plupart des débats.

Nous considérons comme victimes du génocide toutes les personnes physiques contre lesquelles l'infraction de génocide, telle que définie par la Convention de l'ONU pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, a été commise, ainsi que les membres de leurs familles. Ces victimes attendent et ont droit à la justice, à la vérité. Elles ont droit aussi à la réparation des dommages subis, à la réhabilitation, ainsi qu'à la certitude que plus jamais elles ne risqueront d'être victimes de tels crimes.

Les associations organisatrices de la commémoration et de la présente journée d'information et de réflexion ont sélectionné les interventions suivantes autour du thème que nous venons de mentionner

1. Face au traumatisme psychologique des rescapés du génocide. Quelle attitude adopter ? par Antoinette CORREA, psychologue et présidente du Réseau des professionnels de la santé mentale pour le Rwanda.
2. Les manifestations du traumatisme psychologique. Quelle prise en charge par le thérapeute ? par Tite MUGREFYA, psychothérapeute, de retour d'une mission d'un an au Centre National du Traumatisme (C.N.T) à Kigali, au Rwanda.
3. Les problèmes socio-économiques des rescapés, par Pacifique KABALISA, militant des droits de l'homme et enquêteur au Rwanda, au sein de l'association britannique "African Rights".
4. Le programme gouvernemental pour l'assistance aux rescapés, par Eulade BWITARE, Conseiller à l'Ambassade du Rwanda à Bruxelles.
5. L'accès à la justice pour les rescapés du génocide, par Luc WALLEYN, avocat, membre de l'association "Avocats Sans Frontières", association active dans l'assistance judiciaire aux inculpés et aux parties civiles dans les procès du génocide au Rwanda.

Après les exposés, un débat sera mené avec tous les participants. Ce débat sera clôturé par:

- la présentation des conclusions et recommandations par Joseph MUCUMBITSI, Coordinateur du CRDDR

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

- l'allocution de clôture du Président d'IBUKA-Mémoire et Justice, Eugène T. MUTABAZI.

H. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A l'issue de la Journée d'information et de réflexion, les participants ont formulé les conclusions et les recommandations ci-après

H.1. OBSERVATIONS GENERALES

Quatre ans après le déclenchement du génocide et des crimes contre l'humanité au Rwanda, en 1994, force est de constater que la situation des victimes survivantes reste précaire et préoccupante.

H.2. Sur le plan psychologique :

- Les intervenants et les participants ont souligné la gravité et la fréquence des traumatismes, surtout chez les enfants et les adolescents. Leur ampleur reste cependant généralement méconnue ou minimisée, ce qui ne peut qu'accroître l'isolement et la détresse morale des victimes.
- Cela est lié notamment à certaines barrières d'ordre culturel, qui peuvent même parfois hypothéquer les possibilités de thérapie.
- Les moyens humains et matériels mis en œuvre par le gouvernement et par la société civile restent insuffisants face aux besoins et la nécessité d'une prise en charge globale des problèmes des victimes a été soulignée. Il serait illusoire en effet d'espérer traiter les traumatismes psychologiques si les besoins matériels primaires ne sont satisfaits simultanément.

H.2.3. Sur le plan socio-économique :

Les participants ont d'abord salué les différentes réalisations du gouvernement rwandais dans le cadre du programme national d'assistance aux rescapés du génocide et des massacres, notamment:

- la récente mise en place du Fonds National d'Assistance aux Rescapés du Génocide et des Massacres (FARG)
- la future création d'une Commission Nationale sur le Génocide.

Ils ont cependant dû constater que ces réalisations restent peu ou mal connues des premiers concernés, les rescapés, ainsi que de la plupart des acteurs à l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda; ce qui risque d'aboutir à une absence de coordination et à la dispersion des moyens disponibles.

**INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998**

Par ailleurs, aucune initiative concrète n'a été prise à ce jour en vue de l'indemnisation des victimes du génocide et des massacres, même si dans la plupart des procès terminés, les coupables ont été condamnés, solidairement avec l'Etat rwandais, à indemniser les parties civiles.

La communauté internationale, après avoir failli à son devoir d'assistance à peuple en danger, ne semble pas pressée d'assister le Rwanda dans son effort de reconstruction, bien que des sommes colossales aient été dépensées pour les camps de réfugiés alors sous la coupe des génocidaires.

Plus particulièrement, les intervenants et les participants ont dénoncé la rareté des projets pris en charge par la coopération internationale dans le domaine de l'assistance aux rescapés et de la réintégration des réfugiés au Rwanda.

H.2.4. Sur le plan juridique et judiciaire:

Les participants ont déploré l'insuffisance des possibilités d'assistance juridique et judiciaire au Rwanda, plus particulièrement pour les rescapés. Ils ont souligné que ceux-ci ont besoin, non seulement de défense en justice par des avocats, mais aussi d'éducation et de sensibilisation à leurs droits, la plupart d'entre eux étant tentés d'abandonner tout recours à la justice, par ignorance ou sous l'influence néfaste de certaines sectes religieuses.

Tout en saluant les initiatives d'ONG telles qu'Avocats Sans Frontières, ils ont constaté le déséquilibre existant dans l'utilisation des ressources disponibles, en faveur des prévenus et au détriment des victimes du génocide et des crimes contre l'humanité.

Au niveau international, les participants ont dénoncé le blocage de la mise en place des structures prévues pour l'indemnisation des victimes, notamment la Commission des Réclamations prévue dans l'Accord de siège de la Mission des Nations Unies pour le l'Assistance au Rwanda (MINUAR).

H.2.5. RECOMMANDATIONS:

H.2.6. A l'attention de l'Etat Rwandais:

Les participants recommandent:

1. que les associations de rescapés soient impliquées, à tous les niveaux, dans les initiatives et projets ainsi que dans les décisions politiques les concernant, par exemple dans la gestion du Fonds National d'Assistance Rescapés du Génocide et des Massacres qui vient d'être créé.
2. de créer un organe central et spécifique pour la coordination de la politique nationale et de tous les projets à l'intention des rescapés, qu'il s'agisse de projets locaux, nationaux, ou issus des organisations internationales. Cet organe serait notamment chargé:

**INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998**

- de coordonner les enquêtes d'identification des victimes du génocide et des massacres, ainsi que de déterminer les cibles prioritaires du programme national d'assistance ;
- d'inventorier et d'évaluer les dégâts matériels liés au génocide et aux massacres en vue de l'indemnisation des victimes ;
- d'améliorer la visibilité des différents projets et initiatives en faveur des rescapés en assurant l'information des acteurs et des bénéficiaires ;
- de participer au processus d'agrégation des projets.

3. de renforcer le Centre National du Traumatisme en ressources humaines et matérielles de façon à lui permettre notamment :

- de recruter plus de thérapeutes destinés à rendre opérationnels les centres régionaux
- de former plus de conseillers en traumatismes ;
- d'assurer une prise en charge intégrée et complète des victimes de traumatismes psychologiques en répondant également à leurs besoins élémentaires en termes de scolarité, de santé ou tout simplement de subsistance.

4. de rendre possible la prise en compte de problèmes spécifiques de certaines catégories de rescapés particulièrement vulnérables, par exemple en créant une école spéciale pour l'encadrement médicopsychologique et la scolarisation des enfants et adolescents souffrant de traumatismes liés au génocide.

5. au Ministère de l'Information, de programmer une émission radiodiffusée qui serait, par exemple, conçue et animée avec l'aide du Centre National du Traumatisme, avec pour objectifs de sensibiliser et éduquer la population sur la réalité et l'importance des traumatismes psychologiques et, à terme, de faciliter le dépassement des barrières culturelles qui rendent difficile, pour les victimes et pour leur milieu socio familial, l'acceptation de l'existence de troubles psychologiques ; ce qui a pour effet d'hypothéquer les possibilités de thérapie.

A. l'attention de la Communauté Internationale et des Organisations Non-Gouvernementales:

Les participants recommandent :

1. d'augmenter leur participation aux programmes de prise en charge des traumatismes psychologiques liés au génocide, en ayant le souci de se conformer au cadre tracé par la politique nationale de santé mentale telle que définie par le Ministère de la Santé du Rwanda.
2. de prendre les mesures nécessaires pour débloquer la mise en place de la Commission des Réclamations prévue dans le cadre de l'Accord de siège de la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR) et de susciter la participation de la Communauté Internationale à la création d'un Fonds d'indemnisation des victimes du génocide.

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

3. A la Belgique, afin que son aide à la reconstruction du Rwanda soit à la mesure de celle accordée antérieurement au gouvernement qui a planifié et exécuté le génocide.

H.2.7. A l'attention des Associations et de la communauté rwandaise en Belgique :

Les participants recommandent:

1. de mettre en place un organe inter-associations de coordination des différents projets et initiatives en faveur des rescapés du génocide, notamment concernant les parrainages personnalisés d'orphelins et les cotisations des membres de la communauté rwandaise pour la constitution d'un fonds de solidarité.
2. de créer, avec l'aide des professionnels de la santé mentale, des espaces de parole et d'écoute, afin de permettre aux rescapés résidant en Belgique de trouver, en cas de besoin, un accueil et un soutien psychologique, dans une ambiance conviviale. (****)
3. de mener des actions coordonnées de lobbying en Europe et ailleurs pour sensibiliser l'opinion publique sur le génocide perpétré au Rwanda et ses conséquences, plus particulièrement les traumatismes psychologiques.

H.2.8. A l'attention de l'Etat Rwandais, de la Communauté internationale, des Organisations Non-Gouvernementales et des Associations rwandaises ou sympathisantes du Rwanda en Belgique:

Les participants recommandent :

La mise en place de mécanismes de coordination des initiatives publiques et de la société civile dans le domaine de la réhabilitation de la justice au Rwanda et de l'assistance juridique et judiciaire, en accordant une attention particulière à l'information des rescapés sur leurs droits.

(****) Cette recommandation a donné lieu à la mise en place de deux groupes de parole à l'intention de rescapés rwandais respectivement à Liège (à partir d'octobre 1998) et à Bruxelles (à partir de novembre 1999).

C. COMMUNICATIONS

Avant de donner la parole aux intervenants, la présidente de séance a salué la présence de leurs Excellences Messieurs Valens MUNYABAGISHA et MANZI BAKURAMUTSA, Ambassadeurs du Rwanda, respectivement au Canada et en Belgique. Tous deux revenant d'un voyage au Rwanda, elle leur a demandé de livrer aux participants leurs impressions quant à la situation des rescapés.

I. INTERVENTION DE MONSIEUR MANZI BAKURAMUTSA, Ambassadeur du Rwanda en Belgique.

Je remercie l'association IBUKA pour son invitation. Je tenais à participer à l'ouverture de cette rencontre plus en tant que citoyen rwandais que comme ambassadeur, d'autant plus qu'un intervenant s'exprimera au nom de l'Ambassade cet après-midi.

**INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998**

Je suis donc ici comme un simple participant et je suis honoré de la présence de mon collègue l'Ambassadeur du Rwanda au Canada qui tenait absolument à vous saluer. Je n'ai pas de message spécial à vous apporter, mais plutôt des interrogations que je voudrais partager avec vous, en tant que Rwandais, sur la situation des rescapés.

J'étais avec mon collègue, il y a quelques jours, à Kigali, où nous avons eu l'occasion de visiter le pays. La première chose que nous avons visitée, c'est ce que l'on appelle un umudugudu (Ndr : petite agglomération volontaire, construite en matériaux durables ou semi durables, antérieures à 1994 ou créées récemment dans le cadre du projet de villagisation). L'objectif de ces villages est de regrouper les gens sur les collines pour mieux rentabiliser les champs, d'une part, et, d'autre part, pour leur faciliter l'accès à certaines infrastructures communautaires. Nonante pour cent de la population du premier village (umudugudu) que nous avons visité étaient des femmes rescapées. Elles vivaient dans des conditions horribles qui ont choqué tout le monde.

Je me rappelle une vieille dame qui portait des blessures et qui était couverte de moustiques. Pour construire les maisons, on avait dû creuser des trous pour prélever de la terre et les trous ainsi faits sont à présent remplis d'eau de pluie. De plus, les toilettes de ce village, qui ne sont pas couvertes, sont également remplies d'eau. D'où un risque énorme d'épidémies. Beaucoup de collègues ambassadeurs et moi-même nous sommes posé la question de savoir ce que nous pouvions faire devant une telle situation. Ayant travaillé dans le cadre du développement rural, je suis convaincu qu'il faut trouver une solution globale à cette situation.

Nous avons ensuite visité une prison, située une vingtaine de kilomètres plus loin, au centre de Gitarama.

Nous nous sommes également rendus sur le site de Murambi, dans la préfecture de Gikongoro, où il y a eu, en deux jours, près de 50.000 personnes massacrées durant le génocide. A côté des restes des victimes, sur les collines environnantes, les gens continuent à cultiver leurs champs.

Nous avons entendu un des rares rescapés de ce site qui vient régulièrement témoigner de ce qui s'est passé pour tous les visiteurs qui passent et je me suis dit que cette personne était chaque fois "massacrée", parce que parmi les morts, il y avait ses parents, ses voisins et les gens qu'il connaissait.

Ayant vu tout cela, nous avons pris conscience de la précarité de la situation des rescapés au Rwanda. Notre gouvernement subit une pression importante de la part de la communauté internationale, notamment des organisations de défense des droits de l'homme, qui semblent manifester beaucoup de préoccupation vis-à-vis de la question des réfugiés et des prisonniers, mais pas autant vis à vis de la situation des rescapés. On peut dès lors se demander si ceux qui ont survécu n'ont pas autant droit à un minimum de bien être que les prisonniers et/ou les réfugiés, dont certains ont fui après avoir commis des crimes contre l'humanité ?

Cependant nous avons aussi des responsabilités, nous qui nous trouvons ici en Belgique. Est-ce que c'est suffisant de nous réunir une fois par an ? Je pense que j'ai posé la même question dans cette salle, à la même occasion, l'année passée. Ne devrions-nous pas faire beaucoup plus d'actions de sensibilisation puisque IBUKA veut dire "n'oublie pas". Si nous le faisons une fois par an, nous risquons d'oublier la douleur que nous avons pour nos morts. Mais nous devons nous demander comment sensibiliser notre communauté

**INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998**

d'abord et les autres communautés ensuite.

Nous devons aussi nous interroger sur ce que nous faisons pour sensibiliser l'opinion publique belge, d'une part, et, d'autre part, l'opinion internationale. Par exemple, il n'y a pas longtemps, le Ministre belge de la justice est allé à Arusha et a proposé d'accueillir dans les prisons belges certains "génocidaires" qui auront été jugés et condamnés à Arusha.

Une autre question que je me pose est la suivante : nous avons beaucoup d'associations rwandaises en Belgique. Que font-elles pour les rescapés ? Voilà un outil à notre disposition ; mais est-il utilisé de manière adéquate ?

Du côté de l'Ambassade, la porte est ouverte; nous sommes prêts à collaborer avec d'autres Rwandais. C'est notre devoir. Je pense que même si certaines choses ne peuvent pas être faites par l'Ambassade, nous avons le devoir de vous appuyer. Nous sommes des citoyens rwandais avant tout ; l'Ambassade est là pour les Rwandais ; elle représente donc en quelque sorte les rescapés.

Je sais que vous pouvez me retourner la même question et me dire : "et vous, qu'est-ce que vous faites?" Il faut que nous puissions nous concerter pour voir ce que nous pouvons faire. Je suis prêt à rencontrer les responsables de IBUKA et ceux d'autres associations pour voir ce que nous pouvons réaliser ensemble. Je vous remercie encore pour votre invitation et je vous souhaite des travaux fructueux

J. INTERVENTION DE MONSIEUR VALENS MUNYABAGISHA,

Ambassadeur du Rwanda au Canada.

Je voudrais saisir cette opportunité pour saluer tout le monde et remercier Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda en Belgique.

Je n'ai pas de message spécifique à vous adresser. Ce que je peux vous dire c'est que je viens de passer trois semaines au Rwanda, où j'ai pu, après trois ans d'absence, me rendre compte de la situation générale qui prévaut dans le pays et de la situation particulière des rescapés. L'Ambassadeur vient citer les contrastes que nous avons vus en visitant les regroupements qu'on appelle imidugudu. En plus de cela nous avons été frappés par la prise de conscience de tous les Rwandais de l'intérieur comme de ceux de l'extérieur du pays. Nous avons constaté qu'ils veulent vivre puisqu'ils se mettent ensemble pour pouvoir réaliser quelque chose.

Le message que je voudrais vous adresser est le suivant : il faut, non seulement *kwibuka* (se souvenir), mais aussi faire quelque chose pour ne pas oublier. C'est pour cela que je vous exhorte à ne pas vous réunir comme ça seulement (Ndr : pour commémorer, mais aussi à vous souvenir des nôtres qui sont au pays. Ils attendent beaucoup de vous, puisque vous avez beaucoup plus de moyens qu'eux. Mettez-vous ensemble pour les aider. Je vous remercie.

**K. LES TRAUMATISMES PSYCHOLOGIQUES LIÉS AU GÉNOCIDE, COMMENT MANIFESTER
NOTRE SOLIDARITÉ AUX VICTIMES ?**

Par Antoinette CORREA, psychologue.

En introduisant son exposé, Antoinette Corrèa a commencé par souligner à quel point il

**INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998**

est difficile de trouver une manière appropriée de manifester notre solidarité aux victimes du génocide. Trop rares, en effet, sont les spécialistes capables de dire ce que l'on peut faire pour aider efficacement les victimes survivantes.

L'association IBUKA a été inspirée par le devoir de mémoire et ce devoir est vraiment difficile à structurer, car il n'existe pas de recette. En effet, bien lourde est la tâche de ceux qui doivent survivre après le génocide ! Mais, pouvons nous dire "après" le génocide, alors que la logique du génocide continue ? En effet, des gens continuent à se faire tuer, pendant que des révisionnistes tiennent le haut du pavé. Quant aux auteurs du génocide, ils sont toujours déterminés à achever leur "travail". Bref, le génocide n'est pas fini, même s'il a connu un coup d'arrêt.

Antoinette Corrêa a ensuite insisté sur le fait que chacun parmi les proches des victimes a besoin, à un moment ou à un autre, de beaucoup plus de courage et d'imagination pour faire face au désarroi et à tous les problèmes des survivants. Elle a exhorté tout un chacun à faire son possible, mais en essayant de ne pas trop se faire violence, puisque le chemin sera long. Si nous nous faisons violence, a-t-elle dit, nous finirons par perdre nos forces. Lors d'une commémoration comme celle-ci, il est très important de s'encourager les uns les autres, de nous entraider et de nous dire non seulement que c'est difficile, mais aussi que nous devons continuer.

Parvenue à ce point de son exposé, Antoinette Corrêa a indiqué préférer, à un exposé magistral sur la nomenclature des traumatismes liés au génocide et les schémas de prise en charge des victimes, un partage des réflexions des uns et des autres conduisant à une discussion d'ensemble.

Pour elle, le rôle du psychologue doit être avant tout de répondre à l'appel des personnes souffrantes et d'orienter celles qui en ont besoin vers les structures de soin à même de répondre à tel ou tel type

Cependant, a-t-elle insisté, même si, sur le plan clinique, les psychologues peuvent faire un travail formidable, le soutien psychologique a ses limites et parfois les meilleurs spécialistes échouent. En conséquence, elle a appelé à réfléchir ensemble et à démystifier l'aide psychologique dispensée par les spécialistes, soulignant que celle-ci devait être complétée par l'apport du groupe d'insertion de la victime. Car l'enjeu de l'après génocide est précisément de "reconstruire de la vie". Cette reconstruction est un secret, dont chacun de nous détient une partie. C'est la raison pour laquelle, il faut parvenir à lier le devoir de mémoire à celui de l'action concrète.

Antoinette Corrêa a également mis en garde contre la tentation de se dire qu'il faut "oublier le passé" pour pouvoir surmonter le présent. En effet, on ne peut pas seulement se tourner vers l'avenir. On risquerait alors de se faire déborder par le passé à chaque moment, car nous gardons tous nos mauvais souvenirs enfouis en nous. D'un autre côté, on ne peut pas vivre en étant continuellement habité par la douleur, le chagrin et le souvenir de ceux que nous avons perdus. Si on est obnubilé par l'horreur, à certains moments on sera déchiré et dépassé. C'est ainsi que le psychologue est parfois impuissant devant certains cas graves, par exemple ceux de patients qui n'arrivent pas du tout à parler.

Antoinette CORREA a conclu en soulignant le rôle-clé des proches, des amis et du groupe, afin que la personne en désarroi puisse trouver quelqu'un de confiance, qui prenne le temps de l'écouter: un ami disponible par exemple. Nous pouvons ainsi mettre sur pied des associations, des "groupes de parole" où les victimes survivantes peuvent rencontrer d'autres personnes qui ont le même vécu. Il faut créer de petits noyaux d'amis parce qu'il y a des gens qui ont perdu tous les membres de leurs familles et qui n'ont plus personne à qui se confier.

**INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998**

Elle a terminé en disant son espoir de voir bientôt se reconstruire ces lieux de solidarité où les personnes peuvent s'encourager mutuellement et bénéficier de l'expérience d'autres qui ont également traversé des moments difficiles. Elle a invité IBUKA, dont c'est le quatrième anniversaire, à en faire une de ses priorités et a encouragé les participants à se mobiliser dans ce sens et à ne pas sous estimer le chemin parcouru.

L. LES MANIFESTATIONS DES TRAUMATISMES PSYCHOLOGIQUES LIÉS AU GÉNOCIDE ET LEUR PRISE EN CHARGE PAR LES THÉRAPEUTES: L'EXPÉRIENCE DU CENTRE NATIONAL DU TRAUMATISME (C.N.T.).

Par Tite MUGREFYA, psychothérapeute.

L.1. Qu'est-ce que le C.N.T ?

Le C.N.T (Centre National du Traumatisme) a été créé en 1995 par le Ministère de la Réhabilitation afin de secourir les traumatisés du génocide dont le nombre était en constante augmentation. Ce centre a été créé sur la base d'un principe qui contrarie la culture rwandaise : le fait que quelqu'un puisse raconter sa vie privée à un étranger, fût-il un thérapeute.

Les faits générateurs des traumatismes dont il est question ici commencent le 7 avril 1994 et prennent fin au moment où le FPR arrive dans la région où les victimes sont terrées. Il faut noter que certaines d'entre elles ont été affreusement mutilées. Après leur sauvetage, ces survivants se sont regroupés dans des centres de fortune, dans les mauvaises conditions que l'on peut imaginer. Les cas de détresse psychologique se multipliant, les responsables de la santé ont commencé à chercher une issue pour cette population. C'est ainsi qu'une réflexion a été menée au sein du gouvernement pour tenter de réorienter la politique de la santé mentale au Rwanda et que le Ministère de la Réhabilitation en est arrivé à créer le C.N.T.

La réorientation de la politique de la santé avait pour objectif de tracer des lignes de force pour soutenir et encourager la population à se tourner vers l'avenir. Deux piliers furent définis:

- la réhabilitation de l'Hôpital psychiatrique de Ndera, dans la préfecture de Kigali rural, et
- la création du Centre National du Traumatisme (C.N.T), pour ce qui relève effectivement des traumatismes psychologiques.

Dès sa création, le C.N.T a défini deux axes de travail:

Premier axe : la sensibilisation

- Il s'agissait, en premier lieu, de sensibiliser les victimes afin que personne ne dise qu'il était condamné d'office.
- De conscientiser les plus fragilisés.
- De conscientiser les responsables d'associations de veuves rescapées.

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

- De sensibiliser certains travailleurs des ministères à vocation sociale, en leur expliquant qu'il ne faut pas empêcher les victimes de s'exprimer, mais, au contraire, les aider à aller au-delà de certains aspects de la culture rwandaise qui interdisent notamment de, raconter les moments de malheur. Ce blocage culturel dit *kurenzoho* est très néfaste parce qu'à force de rester enfermé dans certains états, on risque de perdre la raison.

Pour réaliser ce travail, le C.N.T dispose de 18 conseillers en traumatisme, à raison de deux conseillers dans certaines préfectures et un seulement dans d'autres. Ces conseillers devraient être formés, mais les moyens de les former manquent, le financement faisant entièrement défaut.

Deuxième axe: la clinique ambulatoire

Cette clinique fait trois jours de consultation à Kigali et deux jours dans les autres préfectures. L'équipe se compose actuellement d'une assistante sociale et de deux infirmières psychiatriques. Au moment de mon séjour au Rwanda, il existait un espoir que quelques jeunes finalistes en santé mentale, formés au Burundi, rejoignent l'équipe, mais aujourd'hui je suis sans information sur ce point.

Cette équipe fait tout ce qu'elle peut, c'est à dire forcément trop peu. Il faut reconnaître qu'elle n'a pas la tâche facile, les récits des patients étant souvent à la limite du supportable, alors que, sur le plan professionnel, elle n'est pas encore assez rodée.

Le C.N.T. est ainsi confronté à deux défis, qui sont autant de limitations : d'une part, plus le temps passe, plus les crises se multiplient. Il faudrait donc plus de thérapeutes. D'autre part, sur le plan clinique, les conseillers disponibles ne sont pas encore aguerris, faute d'expérience.

Mais, au fait, qu'entendons-nous par "traumatisme" ?

Je répondrai à cette question en vous présentant un exemple de témoignage récolté dans le cadre de mes consultations au C.N.T. Bien entendu, le prénom qui apparaît dans le témoignage en question est purement fictif.

L.1.2. Le cas de Sabine, une adolescente.

Le récit de Sabine se structure comme suit :

Après la chute de l'avion présidentiel, [le 6 avril 1994,] des massacres ont aussitôt été perpétrés dans la région de Sabine. le 8 avril, son village a été attaqué : c'était le sauve qui peut, chacun fuyant de son côté. Sabine est partie avec ses deux frères de 8 et 10 ans et sa cadette âgée de 3 ans. Ils se sont réfugiés chez leurs voisins pendant que leur maison était saccagée. Dès la nuit du 8 avril, de peur d'être pris pour des traîtres et d'être attaqués à leur tour, les voisins ont prié Sabine et ses frères et soeur de partir. Ne sachant où aller, ceux-ci se sont dirigés machinalement vers l'endroit où ils habitaient; de leur maison, il ne restait que les fondations. Ils ont cherché refuge chez leur grand-mère, d'"ethnie hutu", où elles ont appris que leur frère aîné, qui s'était réfugié chez un ami dans un village voisin, avait été tué. Une semaine après leur arrivée, les miliciens se sont présentés au domicile de leur grand-mère qui leur a dit: "les Tutsi sont là. Ils ne changeront jamais. Car, malgré l'imminence de leur jugement dernier, ils continuent à mentir : ils sont cachés dans la maison."

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

Les miliciens ont emmené les trois plus grands enfants, laissant la cadette. A partir de ce moment le vrai calvaire a commencé pour ces enfants. Les miliciens ont d'abord ordonné à Sabine de rester chez la grand-mère, disant qu'ils allaient revenir la chercher mais elle a refusé et les a suivis. Elle a ensuite reçu des coups mais elle a continué à les suivre. Lorsqu'ils sont arrivés à une barrière, les miliciens ont dit à Sabine qu'ils ne tuaient pas les filles à ce barrage, mais plus loin, au barrage proche de la buvette. A ce barrage, il y avait des enfants de 7 à 13 ans qui faisaient les badauds. Ils ont demandé aux miliciens de voir à quoi ressemblait le cœur d'un Tutsi. Alors, un milicien s'est approché du frère de Sabine, âgé de 8 ans. Il l'a assommé d'un coup de massue, puis lui a enfoncé une épée par-dessus la clavicule jusqu'à ce que mort s'ensuive. Ensuite, il s'est jeté sur lui, lui a ouvert la poitrine et en a arraché le cœur qu'il a montré aux badauds.

La même scène s'est répétée pour le deuxième enfant, sous les yeux de Sabine prostrée par terre, suppliant en vain pour qu'on la tue au plus vite elle aussi. Finalement, deux miliciens l'ont prise en disant qu'ils l'emmenaient à la buvette. En cours de route, ils l'ont relâchée et elle s'est sauvée.

Sabine a alors erré, seule, dans les bananeraies, les caféiers et les marais, jusqu'à l'arrivée du FPR.

Quand elle est venue me voir, deux ans après, de quoi se plaignait elle ?

Elle avait des yeux rouges sang, était incapable de dormir, n'avait plus d'appétit et souffrait en permanence de maux de tête. Elle était en proie à des crampes d'estomac et, de jour comme de nuit, elle revoyait les images affreuses du supplice de ses frères.

Quand elle m'a fait son récit, elle ne s'est pas arrêtée une seule seconde. Elle parlait machinalement.

Sa vie est rythmée par des images insupportables et par le souvenir des jours qu'elle a passés sans manger ni dormir. Elle a pratiquement perdu conscience de ce qu'elle est et de l'endroit où elle se trouve. (...)

Nous pouvons donc définir le traumatisme comme cet état d'esprit de personne hantée par des souvenirs innombrables. C'est la situation du corps qui revit pratiquement tous ces moments difficiles. Ce sont ces images d'horreur qui reviennent sans cesse, l'estomac qui se broie et/ou la tête qui éclate.

Sabine vit tout le temps une profonde tristesse. Elle sent l'énormité de ce qui lui est tombé dessus. Elle se retrouve sans ressource, pratiquement sans aucun secours. Et dans la situation où elle était, elle ne voyait pas comment changer quoique ce soit. C'est cela les conséquences du génocide. C'est cela le traumatisme qui ronge les rescapés.

Une vieille femme m'a dit un jour: "*mwana wanjye ibyabaye ni agahomamunwa*", ce qui veut dire littéralement: "mon fils, ce qui s'est passé est innommable".

La plupart des rescapés vivent une désillusion totale. Ils ne croient en rien, ni en personne. Cette détresse psychologique leur coupe le sommeil et l'appétit. Il n'y a pas de mots pour traduire ce qu'ils ont vécu, car il est impossible de trouver un sens au génocide.

Nous sommes confrontés à ce langage du corps et du cœur qui battent à se rompre, d'estomacs noués, de têtes "éclatées", d'yeux rouges qui ne voient presque plus, d'odeur du sang séché sur le corps, le sang des propres parents du survivant.

Nous sommes confrontés à ces réminiscences d'images insupportables : l'image de la

**INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998**

rivière Nyabarongo complètement couverte de corps. avec des cris d'enfants qui pleurent flottant sur le dos de mamans qui partent à la dérive ; l'image gardée par un enfant de la scène où son plus jeune frère, incapable de courir, s'est fait dévorer par des chiens, ou celle de cet autre enfant qui s'était caché dans des buissons, tout près de l'aéroport, et qui voit encore le ventre de sa maman ouvert par des miliciens, qui en arrachent un embryon.

Il faut souligner un facteur aggravant, qui se surajoute fréquemment aux traumatismes psychologiques, à savoir la détresse matérielle. En effet, le soutien psychologique est sans effet si la situation matérielle est sans espoir. Ainsi, lors de mon séjour au Rwanda, il était courant que des orphelins ne trouvent pas de place dans l'enseignement officiel, faute de minerval ; ils pouvaient encore moins payer l'école privée. Ces situations d'impasse les ramènent aux événements de 1994, et à l'éternelle solitude qui est souvent la leur. Certes, des familles d'accueil en hébergent quelques-uns. Mais, elles ne bénéficient généralement pas d'une aide suffisante pour élever correctement les enfants pris en charge.

C'est ainsi que plusieurs enfants sont devenus des chefs de famille : des adolescents de 15 ou 16 ans, qui ont recueilli leurs frères et soeurs et doivent à présent se débrouiller seuls.

Quant aux veuves, elles ont vu des miliciens détruire leurs maisons. Malgré les efforts du gouvernement, beaucoup campent toujours autour de petits centres semi-urbains, sans pouvoir regagner leurs champs. Elles savent bien que les miliciens rôdent toujours, prêts à supprimer les témoins gênants, pour supprimer la mémoire.

Les rescapés, qui se sont retrouvés seuls pendant le génocide, sont toujours seuls, figés sur place avec des images insupportables qui les enferment dans cette solitude infinie. Hors du Rwanda, on estime que le génocide a duré un temps relativement court [: trois mois], mais pour les rescapés, c'était une éternité. Chaque minute était une minute de condamné à mort. C'est ce "temps qui reste" qui compte; plus rien d'autre. Un temps inséparable de cette question que les rescapés tournent et retournent dans leur tête: pourquoi sommes-nous encore là ? C'est le pays qu'ils ne reconnaissent plus, des lieux qui sont devenus des non lieux. Pour eux, plus de trace de vie. Tout a été effacé. Ainsi, certains rescapés se lèvent le matin, s'habillent, puis partent toute la journée à la recherche les corps des leurs. Jour après jour. En vain.

M. LES PROBLÈMES SOCIO-ÉCONOMIQUE DES RESCAPÉS.

Par Pacifique KABALISA, rescapé, enquêteur et représentant d'African Rights au Rwanda entre janvier 95 et Septembre 97.

D'entrée de jeu, je souhaite remercier les associations organisatrices pour leur invitation et pour l'intérêt qu'elles portent aux victimes survivantes du génocide d'avril à juillet 94 au Rwanda. Mon intention est de vous faire partager non seulement mon expérience personnelle de rescapé, mais aussi quelques-unes des leçons que j'ai tirées de mon travail en tant qu'enquêteur, dès le lendemain du génocide, au sein d'African Rights, une organisation britannique de défense des droits de l'homme particulièrement active au Rwanda.

En effet, à partir de janvier 95, cette organisation s'est fixé comme mission de faire des

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

investigations sur le génocide et d'en rassembler les résultats dans des rapports qui ont déjà donné lieu à de nombreuses publications.

En tant qu'enquêteur d'African Rights, j'ai eu l'occasion de parcourir presque tout le territoire national à la recherche de témoignages et d'informations. Lors de mes entretiens avec les rescapés, certains aspects m'ont permis de tenter une catégorisation des victimes survivantes, à partir de laquelle je vais tenter de vous donner une idée, ne serait-ce que partielle, de la situation dramatique que vivent ces rescapés.

M.1. Un profond sentiment de solitude et d'aliénation

La plupart des rescapés partagent, en effet, le sentiment d'être complètement isolés. A la perte de proches parents, de membres de leur famille élargie et d'amis intimes vient s'ajouter la destruction quasi complète de leur communauté de vie. Chacune des victimes survivantes dont nous avons recueilli le témoignage a déclaré être accablée par la solitude et une impression permanente de vide.

En outre, les rescapés ont pratiquement tous souffert d'une forme ou d'une autre de perte économique, en particulier, celle de leur maison, de leurs terres ou de leurs autres moyens d'existence, ajoutant à l'affliction morale une plus grande vulnérabilité matérielle et physique.

M.1.2. La situation particulière des veuves et des veufs

L'éventail des problèmes auxquels doivent faire face les veuves du génocide fait qu'elles parlent peu du chagrin que leur cause la perte de leur mari. En revanche, elles s'expriment plus volontiers sur le chagrin dû à la mort de leurs enfants, de leurs parents ou, dans certains cas, de leur famille entière.

Quelques veuves ont trouvé le courage de se mettre ensemble et de reconstruire une certaine solidarité en formant des associations d'entraide. Cependant, la majorité d'entre elles demeurent très isolées.

Les observateurs mentionnent et reconnaissent rarement la souffrance endurée par les veufs du génocide. La plupart des gens s'attendent à ce qu'ils se remettent de leurs pertes en se remariant. De fait, nombre d'entre eux se sont remariés mais, selon leurs témoignages, une nouvelle épouse ne peut pas leur faire oublier la femme et les enfants qu'ils ont perdus, ni faire table rase du souvenir de leur mort brutale.

Quant à ceux dont les enfants sont encore en vie, ils doivent encore trouver en eux-mêmes les ressources nécessaires pour répondre aux besoins affectifs et physiques de ces derniers, tâche qui s'avère difficile.

M.1.3. Les parents qui ont perdu des enfants

Tout parent qui se voit précéder dans la mort par son enfant éprouve un chagrin à la fois immense et d'un type particulier. En effet, lorsque l'ordre naturel des choses est inversé, il en résulte toujours un choc.

Beaucoup de parents savent que leurs enfants ont été assassinés de manière brutale, taillés à coups de machettes, abattus à coups de massues cloutées, déchiquetés par des grenades ou des balles tirées à l'aide d'armes de guerre, brûlés vifs ou jetés dans des

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

rivières.

D'autres souffrent du traumatisme supplémentaire causé par le fait qu'ils ne savent pas comment leurs enfants ont trouvé la mort ou qu'ils ne peuvent pas récupérer leurs dépouilles pour les enterrer.

Et, pire que tout encore, certains parents ont été forcés d'assister, impuissants, au meurtre de leurs enfants ou de leurs petits enfants. De nombreuses victimes survivantes âgées ont ainsi enduré des souffrances qui ont transformé en supplice les années qui leur restent à vivre. Certains nous ont confié qu'ils attendent simplement la mort. Mais, comment mourir en paix, sachant que leurs enfants survivants, eux, continueront à souffrir ? Les rares membres de leur famille rescapés sont à présent l'objet central de leur inquiétude.

M.1.4. Les problèmes de santé

Des centaines de victimes survivantes souffrent encore de maladies ou d'invalidités liées aux traumatismes physiques subies pendant le génocide. Leurs blessures ont suppuré dans des broussailles trempées par la pluie, dans des marécages infestés de moustiques ou dans le froid glacial du sommet des collines où ils ont dû se cacher des semaines durant, sans rien manger, ne buvant que de l'eau de pluie. Plus de trois ans après l'arrêt du génocide, certaines personnes n'ont encore reçu aucun traitement et n'ont pas les moyens nécessaires pour acheter des médicaments. Souffrant de douleurs d'origines diverses et d'infections récurrentes, elles en sont parfois devenues définitivement invalides.

Il y a ainsi un grand nombre de victimes survivantes, en particulier dans les campagnes, qui, ayant tout perdu et n'étant plus en mesure de travailler dans les champs à cause des séquelles de leurs blessures, ne pourront jamais se procurer les moyens nécessaires pour financer des traitements coûteux.

M.1.5. Un avenir sombre pour les enfants

Certaines victimes survivantes, y compris des enfants, passent souvent par des moments de dépression complète suite à ce qu'ils ont enduré pendant le génocide. Tous ceux qui ont vécu une terreur inimaginable ou qui ont subi des attaques brutales ou bien à qui on a arraché des êtres chers sont susceptibles d'en garder des séquelles psychologiques durables, voire permanentes.

Durant le génocide, beaucoup d'enfants ont assisté à des horreurs et des crimes qu'aucun enfant ne devrait jamais voir (Ndr : voir l'intervention précédente).

Dans un ultime acte d'amour, beaucoup de parents cachaient leurs enfants sous leur propre corps lorsque les assassins envahissaient les lieux de refuge. Certains enfants restèrent ainsi recroquevillés, des jours durant, à côté des cadavres en décomposition de leurs parents et d'autres membres de leurs familles. L'atteinte au respect envers les morts constitue une source supplémentaire de détresse psychologique. Il en résulte, pour certaines victimes, une grande difficulté à exprimer leur peine. On connaît ainsi plusieurs cas d'enfants qui se renferment sur eux-mêmes, préférant mettre fin à toute relation avec qui que ce soit. Plusieurs d'entre eux, en effet, sont profondément atteints dans leur intégrité physique et mentale.

**INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998**

En outre, beaucoup d'enfants doivent endurer seuls leur souffrance. Ayant perdu non seulement leurs parents, mais aussi tous ou la plupart de leurs frères et soeurs, leurs grand-parents, oncles et tantes, ils ne peuvent plus compter que sur le soutien limité qu'un orphelinat ou une famille d'accueil peut leur apporter.

M.1.6. Les conséquences persistantes du viol

Au Rwanda, le viol compte parmi les principales armes utilisées pour perpétrer le génocide. Ce sont des centaines de femmes et de filles, jeunes ou âgées, célibataires ou mariées, qui ont été violées, certaines par plusieurs hommes. D'autres ont été soumises à des actes d'une brutalité physique extrême avant d'être violées à plusieurs reprises. Les auteurs des viols pouvaient être des inconnus ou des connaissances de leurs familles. Certaines femmes ont même été violées par les hommes vers lesquels elles s'étaient tournées en quête de protection.

Aspect particulièrement affligeant : beaucoup de femmes et de jeunes filles victimes de viols sont atteintes de maladies sexuellement transmissibles ou pensent l'être. Elles sont hantées par la peur du SIDA et certaines, malheureusement, sont dès à présent séropositives et commencent à montrer les premiers signes de maladie. Ce qui renforce les craintes des autres femmes. D'autres encore ont dû mettre au monde et élever des enfants issus du viol. La honte se lit sur leur visage, aiguisée par les stigmates supplémentaires liées au fait que leurs violeurs et ravisseurs étaient des hommes responsables du génocide de leur communauté.

La possibilité que les victimes survivantes parviennent à faire face aux conséquences psychologiques du viol et de la maladie est fort réduite, notamment à cause de leur solitude. La mort de tant d'êtres chers leur a ôté l'essentiel de leurs réseaux de soutien naturels.

M.1.7. Les implications pour les croyances et les pratiques religieuses

Le génocide a ôté à bien de victimes survivantes la dernière des consolations : la foi en leur église. Elles, - y compris certains membres du clergé qui ont échappé au génocide - parlent ouvertement du fait qu'elles ont perdu la foi, dans une grande mesure en raison du silence des chefs religieux, voire de leur complicité face aux massacres perpétrés à l'intérieur même des églises.

D'autres sont devenues les proies faciles de sectes sans scrupules qui les exhortent notamment à pardonner à leurs bourreaux et à ne plus réclamer justice.

M.1.8. La fragilité du tissu social

L'ampleur, la rapidité et la brutalité qui ont caractérisé l'exécution du génocide commis au Rwanda, un pays qui ne dispose ni d'infrastructures, ni de technologies modernes pour tuer en masse, constituent un monument tragique à la capacité d'un Etat à diviser sa population et à briser les liens qui unissaient les individus et les communautés. Les tueurs connaissaient bien les victimes parce qu'ils étaient les membres les plus proches de la même communauté sociale.

Cette trahison a arraché aux victimes survivantes les êtres les plus chers, leur

**INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998**

communauté, leur maison, ainsi que tout sentiment de sécurité. Leur aptitude à faire confiance à quiconque, même aux personnes qui leur sont les plus proches, a été ébranlée.

Les veuves hutu, qui ont vu leurs amis, leurs voisins, voire des membres de leur propre famille tuer leur mari tutsi et leurs enfants, n'émergeront peut être jamais d'un chagrin auquel viennent s'ajouter l'amertume, l'incompréhension et une solitude écrasante. Leurs témoignages sont très poignants.

Pour beaucoup de victimes survivantes, le Rwanda est devenu un pays de charniers sans nom, dans lesquels les cadavres de leurs êtres chers se sont entassés. Elles éprouvent des difficultés à comprendre et à accepter leur perte et leur patrie.

Au vu de toutes ces difficultés, il ne fait aucun doute qu'il faudra à la nation rwandaise, en particulier aux victimes survivantes, plusieurs générations pour se remettre des conséquences de cette trahison collective qui a conduit au génocide.

Je saisis cette occasion pour inviter toutes les personnes de bonne volonté à aider les rescapés malades à se faire soigner et à participer à la scolarisation de leurs enfants. En effet, les rescapés sont exclus de la compétition pour recréer de la vie après le génocide qui les a endeuillés et leur sort risque d'être banalisé, voire sacrifié sur l'autel de la reconstruction et de la réconciliation nationales.

M.1.9. Une assistance sélective

Affectées physiquement, psychologiquement, économiquement et socialement, ces personnes sont loin d'être réintégrées dans la vie - trop dure pour elles - d'après le génocide. Elles ont droit à obtenir la restitution de leurs biens spoliés, à une indemnisation pour les dommages subis et des moyens de réhabilitation. De plus, elles ont à assister pour identifier complètement et exactement les problèmes et besoins qui constituent leur propre héritage.

En effet, trop peu de victimes survivantes vivent dans les zones urbaines ; seules celles qui ont des activités génératrices de revenus ou des appuis sûrs peuvent se permettre ce "luxe". Les plus démunies se sont repliées dans le monde rural, difficilement accessible, où la broussaille a barré, en certains endroits, les routes ou chemins conduisant à leurs habitations. Là-bas, elles sont marginalisées et pratiquement abandonnées à elles-mêmes face à la misère et à l'absence de justice. Ces personnes continuent à mener une vie de deuil, de regret et d'amertume.

Lors de mes enquêtes, j'ai observé que le peu d'associations qui essayent d'assister les survivants limitent généralement leur action aux zones urbaines, et plus particulièrement à la ville de Kigali. Plusieurs préfèrent se faire relayer par des associations existantes et présentant un certain niveau de structuration. Or, ce sont précisément les victimes survivantes habitant en milieu rural qui ont surtout besoin d'être secourues et organisées, afin qu'elles puissent remonter ensuite la pente.

Le fait est bien connu et universel : les victimes survivantes du génocide sont d'un abord difficile et se montrent généralement méfiantes vis-à-vis de ceux qui n'ont pas subi la même tragédie. Mais, si on les approche adéquatement, elles expliquent volontiers, parfois avec une grande précision, leurs besoins et leurs problèmes tels qu'ils les ressentent dans leur vie quotidienne.

M.1.10. Un travail de longue haleine

Une autre difficulté à laquelle se heurtent les initiatives en faveur des rescapés tient à leur identification. Le fait que ceux-ci n'aient pas été immédiatement et complètement recensés après le génocide tend à annihiler les efforts visant à les protéger et à les assister, ou bien détourne ces efforts pour d'autres fins. Cette lacune constitue un élément d'aggravation de leur vulnérabilité, en même temps qu'il favorise l'impunité de leurs bourreaux.

Si nous nous déclarons prêts à aider les victimes survivantes, il faut bien comprendre les engagements qui nous attendent. En effet, nous devons nous armer de patience pour affronter les difficultés qui se dresseront inévitablement sur notre chemin. Il s'agit d'un travail de longue haleine, mais qui nous incombe à tous et, en particulier, à l'Etat rwandais.

La reconstruction d'un pays dévasté par le génocide doit porter une attention particulière aux victimes survivantes afin de les aider à se faire accepter, à s'accepter et à s'intégrer dans le processus de changement proposé. Nombre de victimes survivantes sont persuadées que le gouvernement ne s'intéresse pas à leurs problèmes. De fait, il y a une certaine légitimité à demander si ceux-ci ont réellement été considérés comme prioritaires par les autorités. Il leur appartient de démontrer concrètement qu'elles s'en préoccupent, en prenant les mesures nécessaires pour accroître la protection et promouvoir le bien être des survivants.

M.1.11. PROGRAMME DU GOUVERNEMENT D'UNION NATIONALE EN MATIÈRE D'ASSISTANCE AUX RESCAPÉS DU GÉNOCIDE.

Par Eulade BWITARE, deuxième conseiller à l'Ambassade du Rwanda en Belgique.

Pour le gouvernement rwandais, la réintégration des survivants du génocide est à la fois une priorité nationale et une condition indispensable pour jeter les bases de la justice sociale dans le pays. Nous allons esquisser les grandes lignes du programme national d'assistance aux survivants du génocide, conçu, il faut le souligner, en collaboration avec les associations de survivants. Pour ce faire, nous présenterons les principaux projets et réalisations en fonction des domaines et des services responsables.

(*) Le Ministère du Travail et des Affaires sociales

Dès la mise en place du gouvernement d'union nationale, le Ministère du Travail et des Affaires Sociales a hérité, entre autres tâches, de la responsabilité de résoudre les problèmes consécutifs à la guerre et au génocide. Un recensement récent a permis de faire des estimations plus ou moins réalistes du nombre et des catégories de rescapés (voir Annexe I, p. '98 41).

Un certain nombre de projets ont vu le jour, notamment:

- le projet de paiement des frais scolaires en faveur d'enfants et adolescents survivants ;
- le projet d'assistance aux enfants non accompagnés ;
- le projet de loi portant création du Fonds national pour l'assistance aux rescapés ;

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

- la mise en place de comités préfectoraux et communaux responsables des enfants accueillis dans des familles ;
- le projet d'appui aux associations de veuves ;
- le programme de construction de maisons pour des veuves.

Par ailleurs, des rescapés du génocide ont bénéficié d'un appui matériel, d'une aide alimentaire et financière en vue de Leur réinstallation, soit par l'intermédiaire d'associations, soit individuellement.

De même, le gouvernement appuie l'élaboration et l'étude de projets en faveur de survivants, ainsi que la recherche de financements. Il faut cependant reconnaître que l'immensité des besoins dépasse les capacités du gouvernement.

(*) Quelques modifications sont intervenues dans les attributions de certains ministères, à l'occasion du remaniement ministériel de février 1999. Un Ministère des Affaires sociales spécifique a ainsi été créé qui a repris une partie des attributions des anciens Ministère du Travail et des Affaires sociales et du Ministère du Genre, de la Famille et de la Promotion Féminine.

M.1.12. Le Ministère du Genre, de la Famille et des Affaires Sociales

Après la restructuration ministérielle de mars 1997, les affaires sociales ont été transférées au Ministère du Genre et de la Famille. Il fut créé alors une division spéciale chargée des rescapés du génocide. Ce ministère est actuellement (mars 1998) le principal gestionnaire du problème des survivants. Ainsi, c'est lui qui a élaboré le Programme National pour les victimes du génocide et des massacres.

Ce programme identifie comme suit les principaux secteurs d'action : l'éducation, le logement, l'appui juridique, l'aide médicale et le soutien économique.

Tout en assumant la mission de promouvoir la réintégration des victimes du génocide dans le courant principal du développement du pays, il vise particulièrement à faciliter le développement socio-économique des plus vulnérables parmi ces victimes.

Des objectifs à court, à moyen et à long termes ont ainsi été définis

A court terme :

- Etablir le nombre de victimes survivantes du génocide et des massacres particulièrement vulnérables ;
- Scolariser les orphelins et les enfants nécessiteux ;
- Faciliter l'acquisition d'outillages, de semences et d'équipements pour l'agriculture et l'élevage ;
- Faciliter les soins médicaux ;
- Promouvoir les droits des survivants ;

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

- Promouvoir la sensibilisation aux problèmes des rescapés au sein des communautés nationale et internationale ;

- Faciliter l'acquisition de logements par les sans-abris.

A moyen terme :

- Poursuivre l'aide à l'acquisition de logements par les sans-abris ;

- Poursuivre le soutien aux orphelins et autres jeunes survivants en matière d'éducation ;

- Aider les personnes réinstallées à satisfaire leurs besoins agro pastoraux ;

- Poursuivre la sensibilisation aux niveaux national et international ;

- Faciliter l'obtention de crédits pour la catégorie moyenne des survivants afin de financer des projets générateurs de revenus et d'emplois.

A long terme :

- Soutenir économiquement les programmes qui conduisent à l'autosuffisance ;

- Construire des écoles et des routes, ravitailler en eau et électricité les zones de peuplement;

- Consolider la sensibilisation aux problèmes des victimes du génocide.

Une stratégie pour la mobilisation des ressources a été mise au point :

- au niveau national : en mettant à contribution le gouvernement, les individus et les institutions, les communautés locales, les victimes du génocide elles mêmes ainsi que les associations locales, les ONG et les agences de l'ONU.

- au niveau international : en sensibilisant différents partenaires sur les besoins financiers liés à la réhabilitation et à la réinsertion des rescapés.

Ce programme concerne plusieurs ministères et sera exécuté conjointement par eux.

M.1.14. Le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Formation professionnelle

Une commission "Mémorial" a été créée au sein de la Direction de la Culture. Elle s'occupe de la création de musées et de monuments du génocide, de l'entretien des cimetières, de la conservation des restes des victimes, de l'élaboration de cartes du génocide, de la constitution d'albums photos, du tournage de films et de l'inventaire des armes du génocide.

Un projet pilote d'"enquête et recensement des victimes du génocide à Kibuye " est en voie d'achèvement. Il s'agit d'un projet de l'association "Ibuka"- Rwanda, en

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

collaboration avec les administrations des communes de Kibuye. Un film autour de ce projet sera projeté le jour de la prochaine commémoration, en avril 1998.

M.1.14. Le Fonds National d'Assistance aux Rescapés du Génocide et des Massacres (F.A.R.G.)

Après l'adoption de la loi qui porte création de ce Fonds par le Parlement, 5% du budget national, soit 3,7 milliards de francs rwandais pour l'exercice 1997/1998 ont été versés sur le compte du Fonds.

Deux phases sont prévues par le Conseil d'Administration du Fonds :

- *1ère phase* : financement de la scolarisation, des soins médicaux et de logements pour des rescapés;
- *2ème phase* : financement de projets générateurs de revenus, poursuite du financement de l'éducation, de la santé et de logements pour des rescapés.

Le Ministère de tutelle du Fonds est le Ministère à la Présidence de la République.

M.1.15. Loi portant création d'une "Commission Nationale sur le Génocide"

Cette loi est à l'étude. Il s'agit d'une commission qui se chargerait de superviser l'action gouvernementale relative à la gestion des problèmes consécutifs au génocide à travers les ministères et services gouvernementaux concernés.

M.1.16. Documents recommandés:

- 1. Réalisations du Gouvernement d'Union Nationale 1996 1997, par les Services du Premier Ministre.*
- 2. Proposed National Programme for the victims of genocide and massacres, Ministry of Gender, Family and Social Affairs.*

M.1.17. Annexe I. Quelques données chiffrées sur la situation des rescapés

1. Orphelins et enfants non accompagnés vivant dans des centres:
 - 5.304 enfants répartis dans 52 centres d'accueil.
2. Orphelins et enfants pauvres fréquentant l'école secondaire:
 - 19.745 orphelins ;

**INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998**

- 1.218 enfants rescapés pauvres ;
- 1.942 enfants rescapés expulsés d'école pour manque de minerval.

Soit un total de 22.905 enfants ayant des difficultés à poursuivre leurs études au niveau secondaire.

3. Les rescapés sans abris :

- 29.296 chefs de famille, soit un total de 76.653 personnes dont 2.488 seulement ont un emploi salarié. Parmi ceux-ci se trouvent 10.294 chefs de famille qui doivent être déplacés pour des raisons de sécurité.

N.B. 40 communes n'ont pas répondu au recensement.

N. L'ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES RESCAPÉS DU GÉNOCIDE.

Par Me Luc WALLEYN, membre de "Avocats Sans Frontières". (Résumé)

D'entrée de jeu, Maître Luc Walleyne a réaffirmé qu'il ne pouvait y avoir de justice équitable ni bien comprise si les victimes ne peuvent pas faire valoir leurs droits à une juste réparation. La présence des parties civiles à l'occasion des procès du génocide est donc fondamentale. Il a cependant relevé différents facteurs qui compliquent cette participation

1. *l'absence d'information* sur les dates des audiences, en raison de difficultés de communication;
2. *les formalités importantes* liées à la constitution de partie civile et à l'évaluation du dommage : les nombreuses démarches administratives nécessaires sont souvent difficiles et onéreuses pour les rescapés. L'assistance judiciaire est donc particulièrement essentielle pour eux. Or, compte tenu du nombre important des victimes, il est peu probable que les avocats, rwandais et étrangers, puissent faire face, seuls, à cette tâche administrative.
3. *l'absence d'exécution des jugements* condamnant à des dommages et intérêts. Ceci souligne la nécessité d'intensifier la réflexion relative à la création d'un fonds d'indemnisation en faveur des victimes.

Compte tenu de toutes ces difficultés, Me Walleyne a dû constater que la représentation des parties civiles aux procès du génocide reste insuffisante, de même que la part d'Avocats Sans Frontières dans cette représentation. Il a souligné que, d'une part, les dossiers étaient répartis par le Bureau de consultation mis en place en collaboration avec le Barreau Rwandais. D'autre part, a-t-il fait observer, Avocats Sans Frontières a augmenté ses interventions en faveur des parties civiles au cours du deuxième semestre 1997 et entend accroître ses efforts dans cette voie en collaboration avec le Barreau du Rwanda.

Ensuite, Me Walleyne a commenté les recommandations et conclusions du rapport de Avocats Sans Frontières pour l'année 1997 dont on trouvera ci-dessous les éléments essentiels.

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

1. Pour Avocats Sans Frontières, contrairement à ce qu'affirment d'aucuns, les procès du génocide ne constituent pas une "justice de façade" destinée à satisfaire l'opinion internationale. Au contraire, tout au long de l'année 1997, les juges n'ont cessé d'augmenter leurs exigences afin d'assurer le respect des droits de la défense et du principe du procès équitable.

S'il reste encore beaucoup de choses à améliorer, il serait hâtif de tirer des conclusions définitives à l'égard d'un processus qui, nécessairement, sera de longue haleine.

2. La lenteur des procès est extrêmement préoccupante, non seulement en raison du grand nombre de personnes détenues préventivement et des attentes des victimes, mais aussi en termes de crédibilité globale du processus.

Une amélioration de la phase préparatoire du procès, une réflexion sur la mise en oeuvre efficace de la procédure d'aveu et de plaider de culpabilité, ainsi que l'amélioration quantitative et qualitative du soutien aux magistrats, spécialement aux parquets, devraient permettre de tendre vers un rythme plus soutenu.

Néanmoins, il est évident que l'ensemble des personnes détenues au Rwanda ne pourront être jugées dans un délai raisonnable. Pour Avocats Sans Frontières, des solutions alternatives devront nécessairement être mises en place afin que le pouvoir judiciaire puisse se consacrer aux affaires les plus graves.

Le rapport insiste sur le fait qu'il ne faut pas sous-estimer les conséquences négatives qui pourraient résulter d'un découragement généralisé des acteurs de justice face à l'immensité de la mission qui leur a été confiée. La justice ne peut constituer la seule réponse et doit s'inscrire dans une politique globale de juste répression et de réparation. La mise en oeuvre de procédures de médiation complémentaires doit faire l'objet d'une réflexion prioritaire.

3. Selon Avocats Sans Frontières, l'évolution de la situation à la fin de l'année 1997 est susceptible de faire naître des inquiétudes si le gel "de facto" des procédures devait se prolonger. Il reste cependant vrai qu'au cours de l'année 1997, la justice rwandaise a démontré qu'elle pouvait répondre aux attentes que l'on avait placées en elle. Si des améliorations sont encore nécessaires, la volonté d'aller de l'avant est incontestable.

Avocats Sans Frontières recommande donc :

une réflexion urgente sur la mission de la justice dans la répression du génocide et les moyens d'alléger la mission qui lui a été dévolue à cette occasion

- par la mise en oeuvre de solutions de médiation alternatives,
- par la diminution du nombre de détentions préventives,
- par le règlement prioritaire des affaires les plus graves ;

une relance immédiate du processus de justice

- par la reprise rapide des procédures au fond,

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

- par le maintien et l'intensification des procédures de régularisation des détentions préventives ;

une accélération des procédures grâce à

- une réflexion fondamentale (voir supra),

- un soutien qualitatif et quantitatif accru aux institutions judiciaires et spécialement au ministère public,

- une meilleure mise en oeuvre de la procédure d'aveu et de plaider de culpabilité ;

une plus grande clarté sur le but essentiel du processus de justice :

- par une meilleure communication à l'égard des justiciables,

- par l'augmentation de la participation des victimes dans les procès ;

une amélioration du respect des droits de la défense et du principe du procès équitable ;

une participation accrue des avocats rwandais dans les procès du génocide.

O. SYNTHÈSE DES DÉBATS

1ère Question :

Une participante a lancé un appel pour que la communauté rwandaise et les amis du Rwanda en Belgique prennent des initiatives et posent des gestes concrets pour marquer leur solidarité envers les rescapés du génocide. Après différentes interventions, quelques idées ont été retenues, notamment l'ouverture d'un compte par IBUKA pour constituer une "cagnotte" qui servirait par exemple à financer les frais scolaires d'enfants orphelins.

2ème Question :

S'agissant des difficultés des rescapés traumatisés à surmonter les barrières culturelles et à parler de leur vécu, Tite Mugrefya, psychothérapeute, a souligné que la solution de ce problème ne pouvait s'inscrire que dans un processus très lent. En effet, les gens qui viennent au C.N.T. (Centre National du Traumatisme) hésitent souvent longtemps avant de consulter. Parfois, ils ne viennent qu'à l'extrême limite et en plein délire parce qu'ils se sont retenus trop longtemps. Cependant, s'ils n'osent parler à personne c'est peut être parce que l'entourage ne s'y prête pas toujours. Par exemple, lorsque cet entourage a vécu la même histoire, souvent il préfère ne pas en entendre parler.

C'est pourquoi Tite Mugrefya insiste sur la nécessité d'un grand travail de sensibilisation au niveau national. Il faudrait d'abord conscientiser les autorités à tous les niveaux, afin qu'elles aient un souci particulier pour les souffrances des personnes traumatisées. Cette sensibilisation doit s'étendre ensuite au grand public, par exemple à travers des émissions à la radio nationale et à la télévision, ainsi que par des conférences, etc...

Jusqu'à présent, en effet, dans les médias et dans les réunions importantes, il est question de l'enseignement, de la démocratie, etc.... mais pas assez des conditions de

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

vie difficiles des rescapés. La sensibilisation devrait être considérée comme une sorte de prévention.

3ème Question :

La troisième question a porté sur les besoins concrets en matière d'aide psychologique aux rescapés. Tite Mugrefya y a répondu en ces termes :

- "Je pense que le C.N.T. a besoin d'abord de moyens pour former des conseillers en traumatismes, puisque sur les 12 conseillers formés au départ, il n'en reste que deux en service ! Pourtant, ils étaient mieux payés que dans l'enseignement ; mais, certains ont préféré y retourner, car leur travail au C.N.T. était trop difficile. Il faut que les conseillers aient une supervision individualisée. Car leur travail est d'autant plus délicat qu'il y a des rescapés parmi eux. Parfois leurs propres souvenirs se réveillent, par exemple quand ils écoutent ou rencontrent des gens qui parlent de choses qu'ils ont eux-mêmes vécues."

Parmi les difficultés auxquelles se heurte le travail de sensibilisation, il y a le révisionnisme. Ainsi il arrive que des enseignants "génocidaires" participent à des réunions de sensibilisation, les perturbent et tentent de les transformer en débats politiques. De même, chaque événement important risque d'entraver ce travail de sensibilisation. Ainsi, par exemple, lorsqu'il y a une attaque de miliciens interahamwe, cela peut compromettre les efforts de sensibilisation de la population.

- Pour améliorer l'efficacité du C.N.T, il faudrait disposer d'un financement suffisant pour décentraliser ses activités. Au moins deux antennes seraient nécessaires, afin de permettre au C.N.T d'atteindre et d'aider le plus de victimes possible.

On pourrait d'abord remettre en fonction et équiper l'unité située à Nyanza (préfecture de Butare, dans le sud du pays), qui est pratiquement délabrée aujourd'hui. En effet, l'ONG italienne qui la faisait fonctionner l'a abandonnée et le C.N.T. aimerait la récupérer.

Une autre antenne est nécessaire à Byumba, située au nord du pays, dans une région assez éloignée de Kigali. La création de ces antennes exigerait non seulement des infrastructures, mais aussi la formation du personnel spécifique, des salaires, l'achat du matériel, etc...

- Concernant l'aide matérielle aux rescapés, Tite Mugrefya a souligné que des difficultés matérielles peuvent hypothéquer lourdement la guérison des personnes traumatisées. Il a notamment attiré l'attention sur le cas des nombreux adolescents survivants victimes de traumatismes, qui ont tout perdu et qui ne peuvent même pas trouver l'argent du minerval ni s'offrir le matériel scolaire élémentaire. Il a donné notamment l'exemple de onze enfants qu'il avait eus en traitement alors qu'ils fréquentaient l'école en 1996. Les onze enfants sont rentrés à l'école après avoir récupéré sur le plan psychologique. Mais, lorsque Tite Mugrefya est retourné les voir quelques mois après, il n'en restait plus que deux à l'école, principalement faute de moyens pour payer le minerval et le matériel scolaire.

Il a ensuite attiré l'attention sur la situation des veuves qui ont tout perdu et se retrouvent en zone rurale, souvent avec 3 ou 4 enfants à charge, comme au village de Rugarika. Elles ne peuvent pas aller dans leurs champs puisqu'elles risquent d'être égorgées par des interahamwe qui rôdent souvent dans les environs. Elles mènent une vie de misère, le plus souvent dans de petits centres ou des écoles. Pour le moment,

INTEGRALE DES ACTES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI COMMIS AU RWANDA EN
1994 - EDITION 1998

elles reçoivent une aide alimentaire du P.A.M. (Programme Alimentaire Mondial), mais pour combien de temps ? Pourtant ces veuves ne demandent pas grand-chose : juste des semences pour qu'elles puissent au moins cultiver les endroits de leurs champs qui ne sont pas trop dangereux et quelques médicaments.

Tite Mugrefya a insisté sur l'urgence de telles situations et a lancé un appel pour qu'une action concrète, soit entreprise, par exemple pour aider ces veuves à se constituer en association.

Un intervenant a donné des informations sur l'état d'avancement de la mise en place du FA.R.G. par le gouvernement rwandais. Concernant l'aide internationale, il a annoncé l'obtention par African Rights d'une aide de 500.000 ECU de la Commission Européenne, pour l'assistance aux victimes survivantes. Il semblerait qu'au niveau des bailleurs de fonds, il n'y ait pas eu suffisamment de projets soumis pour l'obtention de financements à l'intention des rescapés. Cela est dû probablement au fait que ceux ci ne sont pas organisés et que les associations existantes oeuvrent surtout dans les villes et ne sont peut être pas assez proches des rescapés. Mais les bailleurs de fonds eux mêmes font ils ce qu'il faut pour se rapprocher des rescapés ? Les participants ont insisté sur la nécessité, pour nos associations, de sensibiliser les ONG sur le terrain, d'une part, et les bailleurs de fonds, d'autre part, sur les besoins immenses des victimes survivantes.

4ème Question :

Pour Pacifique Kabalisa et pour son organisation, African Rights, la première chose à faire est le recensement des victimes survivantes. Il est inutile de prévoir des projets pour des gens dont on ne connaît pas le nombre. Il faudrait ensuite un travail de sensibilisation des victimes survivantes du génocide elles-mêmes pour qu'elles participent aux actions destinées à leur réhabilitation. Il est primordial pour cela de gagner d'abord leur confiance.

5ème Question :

Concernant l'aide psychologique aux rescapés, Antoinette Corr a a tenu   souligner que s'il est important pour les personnes traumatis es de parler, elles ne peuvent pas parler n'importe o  ni n'importe comment. D'abord parce que les r cits sont parfois insupportables et qu'on a envie de fuir ou de se boucher les oreilles. Ensuite parce qu'on n'a pas envie d' couter le r cit d'une victime pour constater ensuite qu'on ne peut rien y faire. Ce sont l  quelques-unes des difficult s de la parole auxquelles les professionnels de la sant  mentale et tout un chacun peuvent  tre confront s.

Il faut un cadre professionnel ad quat pour organiser cette  coute. Antoinette Corr a est revenue sur l'id e de cr er des occasions r guli res de rencontre avec les victimes afin de structurer la parole. L'objectif serait de disposer d'un lieu o  elles peuvent trouver  coute et attention et renouer avec un peu de leur dignit  perdue. Dans ce travail d' coute, a conclu Antoinette Corr a, bien souvent il faut - jusqu'  un certain point - savoir ne pas aller trop loin, ne pas trop demander   la personne traumatis e.

P. ALLOCUTION DE CLOTURE
PAR EUGENE TWAGIRA MUTABAZI, PRESIDENT D'IBUKA

Au nom des associations organisatrices, je remercie beaucoup le Secrétariat Général des A.C.P. qui a accepté, une fois de plus, de mettre les locaux de la Maison des A.C.P. à notre disposition. Je remercie également l'Ambassade du Rwanda en Belgique qui nous a accordé son appui. Je vous remercie tous pour votre attention et pour votre participation active aux travaux de cette journée de réflexion. La journée a été certainement enrichissante grâce à vos questions et à vos suggestions.

Pour ma part j'espère que nous allons continuer à approfondir notre réflexion ensemble. Nous devons créer d'autres occasions pour nous retrouver, pour partager nos expériences, nos inquiétudes mais aussi notre espoir.

Le chemin est encore long, très long. La journée d'aujourd'hui devrait permettre à chacun d'entre nous de se poser des questions sur sa manière de penser, sa manière d'être par rapport à la question des rescapés. Nous devons tous manifester une solidarité totale aux victimes et rescapés du génocide; ils attendent beaucoup de nous. Il est grand temps de passer aux actes concrets.

Quant à nous membres d'IBUKA, du CRDDR et de MEMORIAL DAY qui avons organisé cette journée, nous devons prendre en compte toutes les recommandations qui viennent d'être adoptées ce soir et essayer de les réaliser. Plus question d'attendre la prochaine commémoration pour évaluer et appliquer les recommandations faites l'année précédente. Nous nous réunirons donc prochainement pour étudier les modalités de leur mise en application.

Pour ce qui est de la sensibilisation, IBUKA va faire de son mieux. Nous envisageons de contacter la Communauté Française de Belgique : plus particulièrement nous souhaitons inviter la Ministre Présidente, Madame Laurette ONKELINX à s'adresser à nos membres. Elle vient, en effet, de séjourner 2 semaines au Rwanda. Ce sera pour nous une occasion de lui soumettre nos questions et nos souhaits. Elle pourra, à son tour, nous livrer les impressions qu'elle a ramenées de son voyage et nous indiquer la suite qu'elle entend y donner.

Chacun d'entre nous peut aussi faire cette sensibilisation autour de lui, dans des familles amies, auprès de collègues de travail, etc...

Je vous remercie encore et je vous donne rendez-vous le 7 avril.